CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU 18 MARS 2019

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Sylvie LEYDET, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Claire GANNET, Mme Isabelle VUGHT, Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL.

Étaient excusés : M. Sylvain MAILLARD qui a donné pouvoir à M. Alexis GOVCIYAN, M. Bertrand LIGER qui a donné pouvoir à Mme Sylvie LEYDET et Mme Claire MOREL qui a donné pouvoir à Mme Pauline VÉRON.

DÉLIBÉRATION 09.2019.015 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9e arrondissement.

M. Jean-Baptiste de FROMENT est désigné comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 18 mars 2019.

DÉLIBÉRATION 09.2019.016 - RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9e arrondissement.

Madame le Maire ouvre la séance et annonce une procédure d'urgence en vertu de l'article 6 du règlement intérieur. Compte tenu de l'importance du sujet, elle a souhaité que le Conseil puisse délibérer sur un projet dans le cadre d'une procédure d'urgence et d'un ordre du jour complémentaire qui a été adressé jeudi et rappelle que l'article 6 stipule que, en cas d'urgence pour l'inscription à l'ordre du jour d'une affaire complémentaire, le délai d'envoi peut être réduit sans qu'il puisse être inférieur à un jour franc. Le Maire d'arrondissement devra toutefois, dès l'ouverture de la séance, en rendre compte au Conseil d'arrondissement qui se prononcera sur l'emploi de la procédure d'urgence.

.../...

Ce projet de délibération est le 2019.DAE.176, concerne l'adoption d'un fonds de soutien aux acteurs économiques suite aux manifestations dites « Gilets Jaunes » et à l'explosion de la rue de Trévise. Si le Conseil en est d'accord, il sera examiné à la suite du point 4 de l'ordre du jour et rapporté par Mme Sylvie LEYDET, adjointe en charge du commerce.

En vertu de l'article 19 du règlement intérieur, sera étudié dans le cadre du point 7 de l'ordre du jour un vœu relatif au code de la rue, vœu qui a été adressé cet après-midi via ODS et qui sera rapporté par M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Un avis favorable est donné sur le recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.

DÉLIBÉRATION 09.2019.017 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 21 JANVIER 2019.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 21 janvier 2019 est approuvé.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire revient sur les évènements que la ville a encore subis le week-end dernier. Une ville qui a été le théâtre d'affrontements d'une violence inouïe. Le 8e arrondissement a été extrêmement violenté et extrêmement éprouvé, mais les arrondissements aux alentours ont eux aussi été impactés, le 9e l'a été en fin de manifestation.

Elle précise que la manifestation pour le climat s'est passée dans des conditions tout à fait remarquables avec un service d'ordre, une manifestation déclarée. Contrairement à la manifestation dite des « Gilets Jaunes » qui elle, n'était pas déclarée et qui a été très présente sur les Champs-Élysées et qui, au fil de la journée, s'est dispersée dans d'autres quartiers de Paris. Une fois de plus, les Parisiens ont été pris en otage. Ils le sont depuis décembre par des groupuscules violents et si le droit de manifester est une valeur forte de la constitution, il est totalement intolérable qu'à l'inverse, samedi après samedi, les Parisiens soient empêchés de sortir, empêchés de se déplacer. Elle reprend la célèbre formule « la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » qui prend ici tout son sens. Au bout du 18e samedi, il est temps que tout cela cesse, tout cela est déplorable. Le Gouvernement a décidé de remplacer le Préfet DELPUECH par le Préfet LALLEMENT, en charge jusqu'alors de la région Aquitaine.

Un certain nombre de dispositions devraient être prises concernant les manifestations non déclarées qui seront dorénavant interdites et des moyens supplémentaires seront accordés à la police. Il faut prendre toute la mesure de ce climat insurrectionnel. Ce sont des professionnels de la casse, des activistes anarchistes, c'est extrêmement préoccupant et il faut que la réponse de l'État, la réponse sécuritaire et la réponse politique soient à la hauteur des difficultés.

Madame le Maire expose que ce conseil, dont l'ordre du jour est assez dense, est le premier conseil d'arrondissement depuis que la fusion Ville - Département est entrée en vigueur, raison pour laquelle les délibérations du Conseil général toujours évoquées en début de conseil pour information, sont désormais soumises au vote de Mesdames et Messieurs les Conseillers du 9e arrondissement. La Maire de Paris ayant décidé de supprimer le Conseil de Paris de mai, la séance du Conseil municipal du 9e initialement prévue fin avril est donc annulée.

Concernant le drame de la rue de Trévise, la Mairie du 9e poursuit au plus près l'accompagnement des victimes de l'explosion du 12 janvier. Le temps de l'extrême urgence est passé, vient le temps de la reconstruction, un temps qui est très long. Il ne faut évidemment rien lâcher des problématiques de sécurité, de logement, d'assurance, de scolarisation, de vie commerçante, des professions libérales. Les demandes sont très nombreuses et nécessitent des réponses globales, comme particulières. Rien n'est réglé, il reste encore beaucoup de travail. Si la circulation a repris, derrière les palissades en bois, les difficultés restent importantes. M. le Premier adjoint fera un point sur la situation pour que le Conseil soit pleinement informé.

La récupération des affaires personnelles vient seulement de commencer deux mois après ce drame, mais pas pour tout le monde. Pour les six immeubles encore placés sous arrêté, sont organisées très régulièrement des réunions d'information avec tous les acteurs, avec les syndics et des réunions par immeuble en mairie ou sur place. La Mairie du 9e agit avec les différents acteurs, l'État, la Ville de Paris, la région, mais aussi l'association Trévise-Ensemble qui s'est mobilisée. Il est bien que les sinistrés aient pu s'organiser pour parler d'une même voix ; la Mairie du 9e reste mobilisée pour aider et conseiller les victimes.

Pendant ce temps - et cela est bien normal et essentiel - la vie continue et reprend ses droits. Dans le cadre du grand débat, a été organisée le 18 février dernier une soirée avec beaucoup de monde, une soirée riche, instructive où chacun a pu prendre la parole, partager ses idées dans la diversité des opinions et dans le respect de la parole de chacun. On a pu retrouver sur le site internet, les comptes rendus des interventions sur les quatre grands thèmes abordés, rédigés par un collège de quatre habitants volontaires : deux femmes et deux hommes tirés au sort au début de la réunion.

Madame le Maire avait posé comme préalable d'organiser le grand débat en mairie, dans une totale transparence pour que ce soit le plus impartial possible. Il était important que ce soit les habitants, les citoyens qui prennent en main ce débat qui s'est bien passé. L'ensemble des documents a été transmis, il y en avait beaucoup puisque cette soirée s'est poursuivie assez tard, il y avait beaucoup de propositions très intéressantes. Tous les documents ont été transmis au Préfet de région et avant même la date, puisque c'est ce jour que toutes les contributions devaient être envoyées. Il y a eu aussi des débats dans l'arrondissement, foisonnants, avec beaucoup de compte-rendus versés également dans le dossier. Cette période a permis d'avancer sur la végétalisation de l'arrondissement avec de nouvelles plantations rue des Martyrs, rue Cadet, rue Saulnier, qui mettent du vert sur des sites extrêmement denses dans le 9e arrondissement.

Madame le Maire se réjouit du fait que, ainsi qu'elle l'avait annoncé lors du dernier Conseil municipal, le Conseil départemental parisien de l'éducation nationale s'est réuni mi-février et a adopté deux mesures fortes pour la rentrée de septembre prochain, mesures portées par l'arrondissement depuis plusieurs années : la création d'un poste d'enseignant pour une classe d'inclusion pour enfants porteurs d'un trouble autistique au sein de l'école 22 rue Rochechouart et l'ouverture d'une classe bilingue franco-chinois au sein de l'école élémentaire du 45 Tour d'Auvergne.

Pour ce qui concerne les manifestations à venir, Il y a beaucoup de dates en mars, avril et Madame le Maire invite à consulter le site internet.

Elle note cependant deux dates importantes dans la semaine : le mardi 19 mars une cérémonie en mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc avec un hommage à M. René FOUET parti il y a quelques mois. C'est une occasion de lui rendre hommage. Le dimanche se dérouleront les 10 km du Neuf qui reviennent dans l'arrondissement avec de nombreuses inscriptions.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN revient sur les évènements du samedi 16 mars pour dire aussi sa sidération devant l'incroyable violence à laquelle on a assisté. Les élus étaient sur le terrain auprès des commerçants et ont vu à quel point ce qui était vécu par les uns et par les autres était dramatique avec des scènes, non seulement de violence, de vitrines cassées mais aussi des boutiques, des commerces saccagés. C'est véritablement quelque chose d'incroyable.

Bien évidemment, c'est sans commune mesure avec ce qui s'est passé sur les Champs-Élysées et ailleurs, mais ce qui a été vécu par les commerçants est très lourd. Il faut savoir aussi que cela impacte l'activité économique. La plupart sont en situation de mise au chômage technique de leurs employés et n'ont plus la capacité de terminer leurs fins de mois même si des charges et certaines dépenses peuvent être décalées dans le temps, ils n'ont plus d'activité et personne ne vient dans les magasins le samedi, ils souffrent.

Il ajoute que Madame le Maire vient d'écrire à Monsieur le Ministre de l'économie et des finances, M. Bruno LE MAIRE, pour lui demander les mesures qu'il compte prendre en faveur de ces commerçants. On a vu sur tous les boulevards, le boulevard des Italiens, mais aussi dans les rues, des boutiques avec des vitrines a priori incassables brisées et les boutiques saccagées.

C'était à la fois un cri du cœur mais aussi un cri de colère, parce qu'il est bien de manifester mais lorsque ces manifestations de l'ultra gauche prennent une telle ampleur, M. Alexis GOVCIYAN pense que le gouvernement a raison. Le Premier Ministre a fait des annonces pour prendre des mesures encore plus sévères et encore plus draconiennes. Il souhaite saluer l'action de Monsieur le Préfet de police, M. DELPUECH. Au-delà de ce qui a pu se passer ce samedi, le Préfet de police de Paris a été très présent, il a beaucoup accompagné Madame le Maire, étant chaque fois à ses côtés, notamment pour la rue de Trévise, mais aussi par les visites qu'il a effectuées sur le Nord de l'arrondissement avec la brigade territoriale de contact.

Il veut saluer Monsieur le Préfet de police et lui dire que les élus pensent à lui car il ne doit pas être facile effectivement de vivre ces évènements. Il en va ainsi des hauts fonctionnaires et des grands commis de l'État, et M. DELPUECH est un grand commis de l'État.

Concernant la situation de la rue de Trévise, le périmètre de sécurité a évolué depuis le 25 février. À la demande des magistrats chargés de l'enquête, l'entreprise « Les charpentiers de Paris » ont réalisé une palissade destinée à délimiter le nouvel espace du périmètre de sécurité. Six immeubles sont toujours sur le coup d'une interdiction d'occupation : 13 rue Sainte-Cécile, 4 rue de Trévise, 3 rue de Trévise et 5 rue de Trévise, c'est-à-dire les deux hôtels, 7 rue de Trévise, 1 rue de Montyon.

Depuis le 25 février, à la demande de Madame le Maire, un nouvel arrêté du Préfet de police a réouvert la circulation dans la rue de Montyon, Sainte-Cécile et dans la partie Nord de la rue de Trévise. L'emprise de la palissade côté rue Bergère sera amenée à être diminuée, une fois que les fouilles nécessaires à l'enquête auront été réalisées.

Concernant les immeubles du 4 rue de Trévise et 13 rue Sainte-Cécile, les juges d'instruction, toujours à la demande de Madame le Maire, ont autorisé le lancement des travaux de sécurisation des deux immeubles ainsi que l'accès des habitants sous accompagnement de la police nationale pour récupérer des effets personnels. Au 13 rue Sainte-Cécile, les travaux de sécurisation ont été achevés vendredi 15 mars, il y a trois jours. Le syndic de copropriété contactera individuellement tous les occupants pour organiser cette semaine, en lien avec l'accompagnement de la police, la récupération des effets personnels. Là aussi, une amélioration qui va être constatée.

Il faut noter que l'ensemble du périmètre et les immeubles concernés restent totalement interdits d'accès certains jours en raison des investigations et expertises judiciaires en cours. Elles ne sont pas terminées et vont encore durer un certain temps.

Ce sont les dernières informations concernant la situation de cette partie du quartier du Faubourg Montmartre qui continue à mobiliser les élus au quotidien surtout Madame le Maire, à laquelle M. Alexis GOVCIYAN souhaite rendre hommage pour son action particulière. Il faut le dire quand les choses sont ainsi.

Concernant la situation plus générale de l'arrondissement, une nouvelle coordinatrice des contrats de prévention et de sécurité pour les 8^{e}, 9^{e} et 10^{e} arrondissements a été accueillie après plus d'un an de vacance de poste. Comme chacun le sait, dans la circonscription de la DPSP, le 9^{e} n'a pas d'agent attribué en tant que tel, c'est un partage avec le 8^{e} et le 10^{e} arrondissement. Les élus vont pouvoir reprendre leur travail sur les actions prioritaires du contrat de sécurité de prévention de l'arrondissement.

Dans ce cadre, la tenue d'une CENOMED a été planifiée à la mairie au mois de mai prochain.

La CENOMED est la cellule d'échanges d'informations nominatives de mineurs en difficultés, un outil de lutte et de prévention de la délinquance qui vise les mineurs en situation de danger et/ou d'infra délinquance, c'est-à-dire les atteintes à la tranquillité publique, absentéisme et décrochage scolaire, errance, comportement violent, etc. Donc, avec cette cellule, on va échanger sur tous ceux qui ont un souci, un problème, les mineurs et qu'il faut accompagner en lien avec le parquet, les services de police et l'éducation nationale, bien évidemment.

Rendez-vous est également pris début avril pour étudier l'intérêt de la mise en place en complément des actions de médiation entre riverains et gérants de bars et restaurants, souvent sources d'atteintes à la tranquillité publique, d'une commission de régulation des débits de boisson associant les syndicats d'exploitants. Des plaintes ont été déposées notamment avec la rue Frochot et l'établissement qui s'appelle La Foule, qui pose d'énormes soucis à tout l'entourage et à l'hôtel qui est en face. Il faudrait en parler pour voir quelles mesures sont à prendre. Madame le Maire a déjà écrit à Monsieur le Préfet de police, mais il faut renouveler la demande pour qu'il y ait un arrêté d'interdiction d'activité pour cet établissement.

Les élus, aux côtés de Madame le Maire, sont sur le terrain et essaient de prendre en charge chaque cas individuel et collectif se rapportant à la tranquillité, à la sécurité dans le 9e. Les actions se poursuivent avec tous les partenaires, avec les services de police que M. Alexis GOVCIYAN souhaite remercier une nouvelle fois parce qu'ils sont sans arrêt sollicités. Samedi, ils étaient dans tous les arrondissements parce qu'ils devaient organiser la sécurité dans le 8e et ailleurs, ainsi que les membres de la société civile. Il souhaite continuer dans ce sens pour que les uns et les autres puissent bénéficier enfin d'une tranquillité publique et que le 18e samedi soit le dernier, qu'il n'y ait pas de prochaine fois, c'est le souhait que l'on peut formuler.

Madame le Maire le remercie pour ce point complet.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO, concernant la propreté, annonce une proposition de vœu en fin de séance.

S'agissant des travaux en cours, ceux de la rue Blanche devraient se terminer à la fin du mois d'avril, ils sont sur la dernière section entre la rue de Douai et la place Blanche. Viendront ensuite les travaux de la place Blanche à partir du mois de mai jusqu'à l'été.

Dans le même quartier, la protection des jardinières de la place Adolphe Max ont été installées pour faire face à de nombreuses dégradations, la replantation des zones endommagées a été effectuée, on devrait donc avoir une place bien végétalisée d'ici quelques temps, et notamment à la fin du printemps, quand les plantes auront bien poussé.

Toujours dans le secteur, on notera bientôt la fin des travaux de la rue Pierre Haret, les quelques mobiliers pouvant protéger les jardinières ont été commandés, il faut à peu près huit semaines de délai et elles seront installées par la suite.

Cette rue est une rue jardin où les habitants de la rue et du quartier vont s'investir pour l'entretenir et planter. Un budget de 10 000 € est accordé par Climespace pour aider les riverains à entretenir cette rue, pour acheter des plantes, du petit matériel d'entretien et pour accompagner les habitants dans leurs démarches citoyennes. Une animation jardinage aura lieu pendant un an, un samedi par mois avec un animateur qui viendra pour les aider à jardiner et leur donner la passion du jardinage dans cette rue.

On avait pris exemple sur la ville de Bordeaux qui avait monté un jardin rue Kléber. Au début, ils avaient réalisé ce type d'aménagement sans apporter d'aide supplémentaire et cela avait été un échec. Ils avaient dit que l'accompagnement était très demandé par les riverains, donc la première animation aura lieu samedi.

Vers l'est de l'arrondissement, se poursuivent les travaux du parvis de Notre Dame de Lorette, derrière l'église et la rue Bourdaloue pour laquelle il y a création de jardinières en pleine terre et une fontaine Wallace y sera installée. Les travaux se finiront au mois de mai par le parvis Notre Dame de Lorette.

Plus vers l'est, c'est la fin des travaux du parvis devant l'école du 22 rue Rochechouart où les barrières pour protéger et pour assurer la sécurité sur ce parvis ont été installées en fin de semaine dernière avec des accroche-vélos supplémentaires, notamment pour être proche du centre Valeyre. Il ne manque que la fin des travaux de la fontaine à eau pétillante sur la façade du centre Valeyre qui sera terminée pour la fin avril. Il y aura un pot pour l'aménagement, en lien avec l'école qui a participé à la réflexion sur cet aménagement et notamment les enfants de l'école maternelle.

Toujours dans le secteur de la rue Saulnier, des citymurs ont été installés, et on retient le passage de cette voie en zone de rencontre avec la suppression du stationnement payant, le maintien des zones de livraison, et notamment celles pour les Folies Bergère, pour l'arrivée de tous les décors avec la création de stationnements vélos et l'implantation de citymurs avec deux chicanes pour essayer de ralentir la vitesse dans cette rue où il y a déjà trois dos d'âne.

L'aménagement a été réalisé et il faudra attendre quelques semaines, quelques mois pour faire un premier bilan avec les riverains.

Madame le Maire craint que, pour la propreté, la semaine s'annonce compliquée avec des préavis de grève au niveau départemental, au niveau de la ville.

M. Sébastien DULERMO confirme un préavis de grève aujourd'hui, prolongé jusqu'au lendemain. Il y a eu quelques incidences sur la collecte multi-matériaux qui n'a pas été terminée aujourd'hui, il y aura une benne supplémentaire demain matin. Donc une journée qui s'annonce difficile avec, au-delà de la collecte qui ne sera sûrement pas terminée, une incidence à prévoir sur tout ce qui est balayage et lavage, car forcément toutes ces actions seront réduites voire inexistantes dans certains secteurs puisque les moyens seront mis sur les collectes.

Madame le Maire avance dans l'ordre du jour avec le premier point sur l'autorisation donnée au Maire du 9^{e} arrondissement d'ester en justice.

Cette délibération qu'elle a décidé de rédiger et d'introduire dans l'ordre du jour du Conseil est dans la droite ligne de son propos liminaire. Les élus ont le devoir d'accompagner sur le long cours les victimes de l'explosion y compris dans leur démarche pénale.

DÉLIBÉRATION 09.2019.018 - AUTORISATION DONNÉE À LA MAIRE DU 9E ARRONDISSEMENT DE PARIS D'ESTER EN JUSTICE.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9e arrondissement.

Madame le Maire rappelle que le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire le 29 janvier 2019 contre X pour les chefs d'homicide involontaire, blessures involontaires ayant entrainé une incapacité totale de travail supérieur à trois mois et blessures involontaires ayant entrainé une incapacité totale de travail inférieure à trois mois. L'enquête est en cours. Elle espère, maintenant que la police judiciaire et le laboratoire de la Préfecture de police ont autorisation d'accéder dans l'immeuble du 6 rue de Trévise, cette enquête va aller un peu plus vite. Pour l'instant évidemment, rien ne ressort des premières investigations. Cette enquête cherche à établir l'origine du drame. Elle a été confiée à trois juges d'instruction du pôle accident collectif du tribunal de Paris.

Madame le Maire a mis dans cette délibération plusieurs points en avant. En premier lieu, le préjudice subi pour ce quartier du 9e, de façon plus secondaire les conséquences de cette explosion sur l'organisation des services de la Mairie, l'ampleur exceptionnelle de cet accident, et le besoin du Conseil d'être tenu informé par les juges d'instruction des suites données à l'enquête en cours. Pour toutes ces raisons, il lui est paru indispensable que la Mairie du 9e arrondissement de Paris avec l'autorisation du Conseil du 9e soit au côté des victimes, y compris dans la phase judiciaire, et défendre également dans ce cadre, les intérêts de ce quartier du 9e arrondissement de Paris.

Donc conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de se constituer en son nom, partie civile dans le cadre de la procédure judiciaire consécutive à l'explosion rue de Trévise du 12 janvier 2019. Cela permettra de défendre les intérêts collectifs d'une part et bien sûr d'accéder au dossier.

Elle sera amenée, lors de la prochaine séance, à communiquer le nom de l'avocat retenu et le montant de ses honoraires, si elle est autorisée ce soir à ester en justice. Pour que la démarche soit la plus sûre et bordée possible, elle saisira le soir même, après l'adoption de cette délibération, le préfet pour un contrôle de légalité. Elle mesure le caractère exceptionnel de cette délibération qui est à la hauteur de la situation inédite que connait ce quartier du 9e depuis le 12 janvier. Il n'y a d'ailleurs quasiment pas de précédent de conseil d'arrondissement adoptant une telle délibération permettant à un maire d'arrondissement d'ester en justice. On trouve deux exemples dans le 6e et dans le 15e arrondissement et après les avoir interrogés, Madame le Maire sait pouvoir compter sur les services de la DAJ (direction des affaires juridiques) de la Ville dans les semaines et mois à venir pour l'épauler dans cette démarche.

Mme Pauline VÉRON partage les objectifs de pouvoir accéder à la procédure, de pouvoir être informé et de pouvoir défendre au mieux les intérêts de la Ville. D'ailleurs, la Ville de Paris a déjà mandaté un avocat pour que la Ville se constitue partie civile dans cette affaire.

Elle s'interroge sur la possibilité juridique pour un maire d'arrondissement de pouvoir se constituer partie civile, il y a un doute sur la possibilité pour un maire d'arrondissement de le faire. Cela veut dire que la Mairie du 9e et la Mairie de Paris se constituent partie civile, mais comme il n'y a pas normalement de personnalité juridique au niveau des mairies d'arrondissement, il y a un flou juridique.

Elle soutient la démarche qui consiste à avoir accès au dossier, c'est une très bonne chose, la Maire de Paris l'a fait. Mme Pauline VÉRON ne prendra pas part au vote car elle n'a pas suffisamment d'éléments juridiques et attend d'avoir la décision du Préfet pour voir si Madame le Maire a le droit de se constituer partie civile.

Madame le Maire rappelle qu'il y a deux précédents dans le 6e et dans le 15e arrondissement où les maires d'arrondissement ont pu se constituer partie civile. Elle confirme son intervention auprès du Préfet pour un contrôle de légalité.

La délibération 09.2019.018 est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire évoque à nouveau le fonds de soutien aux acteurs économiques très fortement impactés depuis fin novembre dans Paris et dans le 9e. C'est un fonds de soutien qui vient de la région Île-de-France dont la Présidente a souhaité qu'il soit utilisé en soutien aux commerçants de la rue de Trévise
Ce sont à peu près 80 entreprises qui ont été fortement impactées et 50 totalement sinistrées dans cette affaire. D'autres dispositifs de la région sont et seront activés au cas par cas pour venir en aide à ces acteurs économiques. Il est nécessaire que ces fonds soient débloqués le plus rapidement possible.

DÉLIBÉRATION 09.2019.019 (2019.DAE.176) - FONDS DE SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES SUITE AUX MANIFESTATIONS DES « GILETS JAUNES » ET À L'EXPLOSION DE LA RUE DE TRÉVISE (9E).
Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que les manifestations qui ont lieu tous les samedis depuis plus de quatre mois dans le pays et qui ont encore atteint un sommet dans la violence ce week-end à Paris ont eu de graves répercussions sur l'activité économique des commerçants et des petites et moyennes entreprises très durement touchées.

Certaines entreprises sont contraintes de recourir au chômage technique du fait d'une activité considérablement ralentie. Si le gouvernement a mis en place début décembre des mesures pour soutenir les entreprises les plus fragilisées afin de répondre aux situations les plus urgentes, plusieurs de ces mesures comme l'indemnisation par les assurances ou l'octroi ou le maintien de prêts bancaires relèvent du secteur privé. Il semble difficile de s'assurer de l'effectivité de ces mesures.

Très soucieuse de ces effets dommageables sur l'activité économique de la capitale, particulièrement dans le 9e arrondissement durement impacté, Madame le Maire du 9e a réuni à plusieurs reprises, dès le 13 décembre dernier, en présence de M. Dominique RESTINO, Président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, les commerçants du 9e arrondissement touchés afin de faire un point d'étape sur le préjudice causé et les solutions d'accompagnement proposées par la CCIP et les services de l'État.

Elle a également saisi Mme PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'État auprès du Ministre de l'économie et des finances sur ce sujet. À cette crise, malheureusement chronique, s'est ajoutée le samedi 12 janvier dernier, la terrible explosion au gaz, rue de Trévise qui ravageait une partie du quartier du Faubourg-Montmartre dans le 9e arrondissement. Près de 1 000 personnes étaient impactées et plus de 90 entreprises affectées.

Aujourd'hui, six immeubles, dont trois hôtels, sont encore totalement ou partiellement inaccessibles et des dizaines d'entreprises sont en proie aux plus grandes difficultés. Face à cette situation inédite, ces acteurs économiques, commerçants, professions libérales, artisans doivent faire face à des difficultés financières très préoccupantes à cause des pertes d'exploitation considérables. Nombre d'entreprises sont contraintes de recourir au chômage technique du fait des cessations d'activité ou, au mieux, d'une activité considérablement ralentie.

Depuis cette tragédie, les élus sont présents sur le terrain avec leurs équipes pour accompagner les entrepreneurs à surmonter concrètement ces épreuves sur le plan psychologique, administratif et matériel. Le 23 janvier, Madame le Maire du 9e recevait à la mairie, Mme Valérie PÉCRESSE, Présidente de la région Île-de-France, qui annonçait la mobilisation d'un fonds régional d'urgence d'un million d'euros, en faveur des entreprises touchées.

Dès le 5 février, les entreprises sinistrées étaient reçues à la région Île-de-France afin que leur soient présentés le calendrier et les modalités pratiques d'organisation de ce fonds d'urgence. Aujourd'hui, en lien avec la région Île-de-France, le fonds de soutien aux acteurs économiques ayant subi des dégradations matérielles des manifestations et ceux de la rue de Trévise est créé et sera doté de 1,5 million d'euros, abondé à hauteur de 1 million d'euros par la région Île-de-France et de 500 000 € par la Ville de Paris.

Ce fonds de soutien vise à aider les entreprises concernées en finançant le reste à charge du fait notamment de la franchise indiquée dans leurs documents, dans leurs contrats d'assurance. Les aides s'échelonneront de 1 000 € à 7 000 € par entreprise abondés pour deux-tiers par la région Île-de-France. La Chambre de commerce et de l'industrie de Paris, d'Île-de-France et la Chambre régionale des métiers et d'artisanat d'Île-de-France inscriront les dossiers de demande d'aide qui seront ensuite présentés au comité de sélection régionale.

Mme Sylvie LEYDET invite à voter en faveur de cette délibération.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera cette délibération proposée par la Mairie de Paris pour ce soutien aux commerçants, à la fois financé par la région et la Ville de Paris, en lien avec la Chambre de commerce et la chambre de l'artisanat. Cela montre que tout le monde va dans le même sens et c'est très positif.

Au dernier Conseil ont été votées les exonérations de voiries et de terrasses pour les commerçants affectés, c'est l'étape supplémentaire et il est très positif que les commerçants de la rue de Trévise soient aussi intégrés dans cette délibération. Elle précise, puisqu'à plusieurs moments on a parlé des casseurs et de ce qui s'est passé samedi dernier, pour dire que les agents de la Ville se sont mobilisés toute la nuit de samedi à dimanche, comme d'habitude, pour essayer de remettre tout en état, pour que dès dimanche, les rues soient praticables. La Maire de Paris, à sa demande, sera reçue par le Premier Ministre pour faire un point sur la situation. Concernant les kiosques, parce qu'une dizaine de kiosques sont dégradés, ils seront tous évidemment remis en état.

C'est donc une mobilisation de tout le monde pour faire face à la situation catastrophique depuis plusieurs semaines et qui, malheureusement, ne s'arrange pas au contraire. Donc, ce sont des choses concrètes pour les commerçants en attendant des mesures de l'État, puisque des décisions sont prises sur les paiements d'impôts, les paiements URSSAF, etc. pour tenir compte de la situation.

Madame le Maire indique que trois millions d'euros ont été débloqués par l'État ainsi que des échelonnements d'URSSAF, mais avec le dernier week-end la facture s'alourdit.

Mme Claire GANNET informe qu'elle va voter cette mesure et déplore avec tristesse de devoir être confrontée à ce genre d'actes absolument désastreux et impardonnables.

M. Jean-Baptiste de FROMENT partage ce qui vient d'être dit. Il se réjouit aussi des mesures que peut prendre la Ville de Paris, mais il a déjà eu l'occasion, notamment lors du dernier Conseil de Paris, de considérer que les réponses de la Ville n'étaient pas tout à fait à la hauteur des difficultés rencontrées par les commerçants et que sur un certain nombre de sujets, comme l'ouverture dominicale qui n'est pas un sujet qui avance mais qui pourrait apporter une partie des réponses, il y a beaucoup de tarifs qui augmentent pour les commerces, dont les droits de terrasse. On a parlé des nouvelles concessions pour les marchés alimentaires. Sur tous ces sujets, on n'a pas le sentiment que la Ville de Paris est vraiment en soutien des commerçants.

Mme Sylvie LEYDET veut ajouter qu'outre les commerçants qui ont subi des dégradations, il ne faut pas oublier les commerçants qui subissent un défaut d'accessibilité à leur commerce, parce que Paris est vide le samedi. Il n'y a personne. Personne ne vient tellement les manifestations impactent la vie des Parisiens. Ça commence à devenir inadmissible.

Madame le Maire confirme que ce sont des quartiers entiers qui sont impactés. Dans le quartier de la Chaussée d'Antin samedi dernier il n'y avait pas ou peu de clients, et cette perte d'exploitation est difficilement prise en compte par les fonds d'indemnisation.

Elle salue évidemment les agents de la propreté qui, samedi soir et dimanche, ont été aux côtés des élus pour réparer, pour nettoyer la voirie. Elle regrette seulement, sans polémiquer, le manque d'anticipation des services de la Ville, constat partagé avec ses autres collègues maires d'arrondissement. Chacun savait que ces manifestations, qui sont des attroupements insurrectionnels, seraient importantes et seraient difficiles. On attendait de la Ville que toutes les trottinettes, que les barrières de chantier, que les contours d'arbres puissent être enlevés de l'avenue de la Grande Armée, des Champs-Élysées et des abords. Rien n'a été fait et c'est de la responsabilité de la Ville de Paris qui n'a pas voulu voir que cette situation allait dégénérer. Il est vraiment dommage d'avoir vu autant de barrières, de trottinettes servir d'appâts, ou servir d'armes à ces anarchistes contre les vitrines ou contre les personnes.

Merci aux agents de la propreté, aux services de la Ville, qui après coup, ont nettoyé les rues pour que les stigmates de cette journée qui restera dans les annales puissent être atténuées, mais on aurait pu attendre que la Ville de Paris et la Maire de Paris anticipent ce genre de chose. On ne laisse pas dans l'avenue de la Grande Armée des baraques de chantier ou des palettes en bois, qui ont été incendiées.

Pourtant, Madame le Maire sait que son collègue Maire du 17e arrondissement avait demandé instamment à la Ville de Paris de faire le nécessaire, ce qui avait été fait le 15 décembre. Le 15 décembre, les services de la Ville avaient enlevé les pieds d'arbres, etc... Mais cette fois, les trottinettes ont servi d'armes. Donc, on peut mieux faire en la matière en espérant que samedi prochain, il en sera autrement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAE.176.

Madame le Maire annonce une communication de son Premier adjoint en charge de la sécurité, bien sûr, mais pas seulement, qui travaille beaucoup également sur le travail de mémoire dans le 9e arrondissement de Paris. On a trouvé opportun que ce soit bien de faire un point sur ce travail de mémoire engagé en 2014 et qui se poursuit.

COMMUNICATION RELATIVE AU TRAVAIL DE MÉMOIRE DANS LE 9E ARRONDISSEMENT DE PARIS, PAR M. ALEXIS GOVCIYAN, PREMIER ADJOINT À LA MAIRE DU 9E ARRONDISSEMENT.

M. Alexis GOVCIYAN explique que le contexte politique, économique, social, la perte des repères, la remise en cause des valeurs les plus élémentaires de la République, rappellent l'importance du travail de mémoire et du maintien du développement et de la transmission de cette mémoire. Si on ne la connaît pas, on arrive parfois à des exactions comme celles de ces dernières semaines, on voit la résurgence de tout ce qui est antisémitisme, complotisme, etc. Il croit qu'effectivement, le travail de mémoire est important.

Maintenir, développer, transmettre la mémoire, c'est le rôle de l'école, de l'éducation, des familles mais aussi des institutions, des organisations et des responsables politiques. C'est ce que Madame le Maire a souhaité dès 2014, inscrire la mémoire comme un élément important de la politique de l'arrondissement.

Elle a aussi souhaité que l'on soutienne et que l'on accompagne tous les acteurs qui interviennent dans le cadre de la mémoire.

Il souhaite rappeler quelque chose que tous ceux qui sont aujourd'hui des Gilets Jaunes ou des manifestants devraient avoir à l'esprit. « *Les hommes font l'histoire mais ne savent pas l'histoire qu'ils font* » disait Raymond Aron. Il rappelait en cela les responsabilités des élus en termes de vie et d'action, mais aussi en termes de transmission s'agissant du devoir d'histoire qui précède le travail de mémoire.

Dans la société, c'est important et c'est de moins en moins évident aux yeux de beaucoup de gens. M. Alexis GOVCIYAN rappelle que Madame le Maire a souhaité dès 2014, pour tous les habitants de l'arrondissement, qu'il y ait pour chacune et chacun, une possibilité de se situer dans la filiation du temps et que connaissance, vigilance et espérance organisent ce travail de mémoire dans toute sa dimension.

Organiser la politique de mémoire comme elle a été définie, c'est essayer de permettre à chacun de mieux connaître les évènements du passé et de mieux les comprendre. Les élus ont souhaité pratiquer l'idée d'une meilleure citoyenneté avec plus d'ouvertures sur les autres, sur le monde, que ce soit pour le passé mais aussi pour le présent et peut-être pour l'avenir aussi.

Ils ont voulu s'inscrire dans cette filiation pour que chacun, et surtout les enfants, les jeunes générations deviennent acteurs, non seulement de la transmission mais aussi d'une plus grande vigilance face à l'inacceptable, l'indicible, l'inconcevable. C'est ce qui se passe actuellement, puisque toute cette remise en cause des fondamentaux est évidemment inquiétante.

Alors que s'est-il passé depuis avril 2014 ? Dresser la liste de chaque manifestation serait peut-être utile, mais ce serait fastidieux et prendrait un certain temps et les membres du Conseil présents ne l'apprécieraient pas. C'est d'ailleurs sur le site de la Mairie et chacun peut s'y référer.

Ce qui est important, ce sont des cérémonies commémoratives, les grandes dates de l'histoire du pays. Ne pas les oublier, les guerres mondiales, la résistance, la libération ou encore la guerre d'Algérie. 11 novembre, 8 mai, dernier dimanche d'avril pour la mémoire des déportés, 18 juin, 25 août. Il a été organisé des rendez-vous avec des anciens combattants, surtout pour le 25 août dans le cadre de banquets républicains pour partager avec eux des valeurs et des moments importants, et considérer que tous ces hommes et ces femmes qui ont à un moment donné de leur temps et parfois de leur vie, et, qui portent les stigmates de la guerre et qui sont toujours là, soient considérés à leur juste valeur. C'était important de le faire.

Par ailleurs, grâce à une action volontariste s'agissant de la guerre d'Algérie, Madame le Maire a permis aux associations d'anciens combattants de mieux se comprendre et d'être ensemble pour les cérémonies du 19 mars et du 5 décembre qui ont été instaurées par le nouvel exécutif. Force est de constater que les uns et les autres travaillent ensemble et se côtoient et se comprennent mieux, ce qui est très positif.

Dès 2014, se tenait la grande fête du 14 juillet. Place de l'Opéra, elle était précédée d'un banquet républicain dans le cadre de l'opération : les Parisiens accueillent leurs soldats. Depuis, pour des raisons liées aux attentats de 2015 et au plan Vigipirate, cette belle opération n'a pu être renouvelée, mais c'était quelque chose de très intéressant et très important. Dès que possible, il y aurait lieu de reprendre cette rencontre entre les Parisiens et leurs soldats, l'armée, parce que c'est ainsi qu'on organise les relations armée - nation.

2015 était l'année du centenaire du génocide arménien et les 70 ans de l'ouverture des camps nazis. « Mémoire universelle, mémoire en partage » était le thème central pour des conférences, des expositions, des spectacles et pour poursuivre le travail de transmission.

2016 et 2017 étaient aussi des années denses et riches et le début d'une longue collaboration renouvelée grâce à Madame le Maire et à son souci d'organiser les choses avec Alberto TOSCANO, en commençant par la presse française en 1936-1937, avant la guerre, et plus tard celle consacrée à 1918, année de la victoire et actuellement à la révolution française.

Ce sont aussi des initiatives pour raviver la flamme avec des élèves des écoles, des expositions comme celles d'Ethel BUISSON, la pose de plaque commémorative en hommage à Serge GAINSBOURG, l'inauguration de la place Henri Salvador, sans oublier l'émotion avec l'inauguration du 30 avril 2017 du Salon Charles Baron, rescapé de la Shoah et figure emblématique de l'arrondissement. C'était des moments exceptionnels que tous ont vécus ici il y a à peu près 2 ans maintenant.

Pendant cette période, il faut noter aussi des conférences et rencontres autour des thématiques des justes parmi les nations, des débats aussi divers que complémentaires comme celui de Laurent DE GAULLE sur la foi du Général ou encore cette très belle conférence débat avec Larissa CAIN sur le ghetto de Varsovie ou encore la rencontre avec Alberto TOSCANO sur son livre « Un vélo contre la barbarie nazie ». La mémoire s'organise à la fois sur le plan universel et en termes de partage.

2018, c'était le centenaire de la fin de la première guerre mondiale avec la très belle exposition qui a eu lieu entre le 5 et le 15 novembre. Les enfants de 1914-1918 de l'époque ont transmis leurs idées, leurs interrogations, leurs souhaits, leurs vœux aux enfants de 2018, aux enfants du 9e en 2018 et au-delà, à toute la population qui a pu visiter cette exposition. Les dessins, la création, la culture étaient des outils pour véhiculer différemment la mémoire et sa transmission.

2019 sera aussi chargée, l'exposition sur la révolution française qui est en cours à l'occasion de son 230e anniversaire. Bientôt, inauguration de places ou de plaques, d'autres belles expositions, un partenariat engagé aussi avec l'association du mémorial du Mont Valérien comme ceux que la Mairie a initiés avec d'autres institutions prestigieuses avec le souvenir français, l'Union des Gaullistes de France, etc.

Cela fait presque déjà 5 ans à quelques jours près qu'à l'instar de ce que disait JAURÈS, les élus essayent de maintenir la flamme et non les cendres pour une mémoire progressive qui ne se confine pas dans le passé et qui donne des clés de compréhension pour mieux partager les valeurs républicaines et pour mieux lutter contre les replis, les nationalismes de l'un et de l'autre, et aujourd'hui plus que jamais, on en a besoin.

Madame le Maire remercie M. Alexis GOVCIYAN pour cette communication qui rappelle tout son engagement depuis 2014 sur les questions de mémoire et la volonté d'y faire participer les enfants des écoles, les jeunes des lycées. C'est absolument essentiel. Elle le remercie pour tout ce travail absolument remarquable qui vient d'être rappelé.

Cette communication n'appelle pas de vote.

DÉLIBÉRATION 09.2019.020 (2019.DAC.474) - SUBVENTIONS (18.700 EUROS) AUX DIX-NEUF COMITÉS D'ARRONDISSEMENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE.
Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN annonce qu'il s'agit de voter une subvention de 2 000 euros à la FNACA du 9e. La FNACA organise demain la manifestation en lien avec la municipalité pour la cérémonie, ce sont des anciens combattants qui ont beaucoup œuvré et qui continuent à œuvrer en faveur de la mémoire. Il propose de voter favorablement pour cette délibération.

Mme Pauline VÉRON confirme que, comme chaque année, son Groupe votera pour la subvention annuelle à la FNACA du 9e qui fait un travail remarquable. Elle salue le fait de rendre hommage le lendemain à René FOUET à l'occasion de la cérémonie du 19 mars.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.474.

COMMUNICATION RELATIVE AU CONCOURS "LE NEUF A UNE IDÉE", PAR JEAN-BAPTISTE DE FROMENT, CONSEILLER DE PARIS.

M. Jean-Baptiste de FROMENT rappelle que l'exécutif a souhaité collectivement, dans son projet dès 2014, faire de l'innovation un des axes majeurs de son projet pour le 9e arrondissement. Madame le Maire avait fait le diagnostic assez tôt que les nouvelles technologies, internet, les réseaux sociaux sont un outil nouveau et qu'ils doivent changer surtout la manière de faire de la politique. Ils offrent des possibilités nouvelles. De toute façon, les gens s'en saisissent.

Les ressorts même de la démocratie représentative à laquelle tous sont attachés doivent être réinterrogés avec toutes les nouvelles technologies. Cela s'est traduit notamment par le lancement d'une application appelée ParisNeuf fin 2015. Ce fut un très long travail d'élaboration parce que très expérimental.

La municipalité a eu la chance de figurer parmi les premiers clients du prestataire désigné après appel d'offres et pouvoir pratiquement concevoir avec lui ce à quoi pourrait ressembler un outil de démocratie participative.

L'appli ParisNeuf est à la fois un moyen d'information pour les habitants, non seulement la Mairie les informe des initiatives qu'elle prend mais chaque acteur de l'arrondissement peut lui-même devenir un contributeur de cette application et signaler les initiatives qu'il prend et qui ont un intérêt pour la vie locale.

Au-delà de cette fonction d'information, il y a une fonction de consultation des habitants sur un certain nombre de sujets et il y a une plateforme qui permet aux habitants de proposer des idées pour l'arrondissement. À partir de cette plateforme, les élus sont régulièrement saisis, alimentés d'idées auxquelles ils répondent. C'est ce qui a donné l'idée de lancer un concours pour que ces idées puissent suivre leur cours jusqu'au bout. Donc, au début de cette année, a été lancé le concours, le « 9 a une idée » avec un principe qui est assez simple, c'est que tous les habitants peuvent notamment, via cette application, faire des propositions pour améliorer la vie des habitants.

Le cahier des charges était assez simple, il fallait que ça soit une idée d'intérêt général, c'est-à-dire qui concerne tout l'arrondissement, voire tout Paris, donc étaient exclus les projets exclusivement locaux qui concernent un pas-de-porte ou un trottoir ou simplement une rue. L'idée ne devait pas coûter d'argent et devait relever des compétences d'une mairie soit d'arrondissement soit de la Mairie de Paris. On reste dans le cadre des compétences municipales.

Avec ces critères d'éligibilité, on est dans une démarche complémentaire par rapport au budget participatif. Complémentaire parce que le budget participatif, ce sont uniquement des projets d'investissement qui concernent l'espace physique. Donc, ça coûte de l'argent et c'est restreint à un domaine très particulier de l'activité municipale. Là, le champ d'intervention pour les citoyens est plus large puisqu'il correspond au champ d'intervention du maire en général. Et en même temps, on ne l'invite pas à dépenser de l'argent.

M. Jean-Baptiste de FROMENT, à titre personnel, a plutôt une préférence pour cette démarche-là. Il ne faut pas polémiquer, il ne faut pas opposer, les deux choses sont complémentaires.

À l'issue de la phase d'appel à idées, plus de 80 propositions ont été recueillies, ce qui est important. À partir de ces 80 propositions, un travail de sélection assez comparable à celui qui est fait pour le budget participatif a été mené. Il a consisté à écarter les idées qui ne remplissent pas les critères d'éligibilité. Il a été proposé dans beaucoup de cas aux habitants qui avaient à peu près les mêmes idées de se regrouper. Et quand des idées correspondaient à peu près au même champ de sujet, quelque fois on a fusionné les idées pour en faire de plus complètes.

À l'issue de cette démarche, 12 idées ont été soumises lundi dernier au vote des habitants sur format électronique.

Ce vote s'est clos à midi, c'est la raison pour laquelle, et l'opposition en a été informée, l'idée gagnante fait l'objet d'un vœu déposé sur table. Ce vœu n'avait pas pu être inscrit à l'ordre du jour en temps voulu, mais tous les élus ont été prévenus en avance.

Comme l'a dit Madame le Maire, le prochain Conseil de Paris du mois de mai étant annulé, si on n'avait pas saisi l'occasion du Conseil de ce jour, le projet aurait été notablement différé.

Madame le Maire invite M. Jean-Baptiste de FROMENT à donner la liste des projets retenus.

M. Jean-Baptiste de FROMENT expose la liste des 12 projets. Première idée, élaborer un code de la rue destiné à encadrer les nouveaux usages : les trottinettes, accessibilité, etc. Deuxième idée : réglementer la circulation et stationnement des cars de tourisme. Trois : étendre le dispositif Paris Respire à plus de rues ou à plus de jours. Quatre, garantir aux résidents de l'arrondissement le tarif préférentiel de stationnement le week-end, quel que soit leur véhicule. Cinq, rédiger une charte de bonne conduite écologique pour les entreprises et les copropriétés. Six, établir l'interdiction de fumer dans les parcs et jardins publics du 9^{e}. Sept, interdire le chauffage extérieur pour les terrasses non couvertes ou fermées. Huit, organiser l'accueil par des résidences bénévoles identifiées comme ambassadeurs dans les zones touristiques de l'arrondissement. Ensuite, n'autoriser la circulation que des deux roues électriques dans la ville, donc, interdire les deux roues thermiques. Dix, mettre en place un réseau de voisinage destiné à favoriser l'entraide et les services entre les résidents de l'arrondissement. Onze, interdire aux établissements avec terrasse de diffuser de la musique à l'extérieur et douze, mettre à disposition des sacs de déjection canine. Il y a à peu près tous les sujets.

Le grand vainqueur est l'idée numéro 1 qui consiste à établir un code de la rue qui recueille plus de 42 % des voix sur 1260 votants avec seulement une possibilité digitale. Il y avait la possibilité de voter jusqu'à trois idées. Donc, établir un code de la rue a eu 511 voix. Elle a été talonnée d'assez près par l'idée qui concerne l'élargissement de la piétonisation, donc éventuellement plus de rues concernées et pas simplement le dimanche et éventuellement également le samedi, 490 voix. Cela fait 21 voix d'écart entre ces deux idées.

Cette idée rejoint en réalité des discussions déjà tenues ici et au Conseil de Paris, en partant du constat qu'on a de nouveaux véhicules, de nouveaux usages de la rue, que tout cela est extrêmement chaotique et qu'il faut y mettre bon ordre pour que les piétons puissent encore marcher tranquillement et que les usages ne se cannibalisent pas les uns les autres.

Donc, les élus ont fait le choix de reprendre à leur compte cette idée pour qu'elle soit votée en conseil d'arrondissement, pour être ensuite portée au Conseil de Paris parce que le code de la rue va être de la compétence de la mairie centrale.

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 19 du règlement intérieur, les élus peuvent soumettre un vœu conformément au propos liminaire sur l'ordre du jour, puisqu'il relève d'une communication ou d'une délibération déjà prévue dans l'ordre du jour initial.

VŒU 09.2019.021 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9E, RELATIF À LA CRÉATION D'UN CODE DE LA RUE, PROPOSÉ PAR LES HABITANTS DANS LE CADRE DU CONCOURS « LE NEUF A UNE IDÉE ».

M. Jean-Baptiste de FROMENT explique que le vœu tel qu'il est rédigé n'est pas exactement celui des habitants eux-mêmes, c'est une synthèse des différentes idées ou préoccupations exprimées. Elles sont reproduites dans le vœu par les différents habitants. En fait, 12 habitants ont émis une idée qui allait dans le sens d'un code de la rue. À partir de cela, les élus ont esquissé les grands principes de ce que pourrait être ce code de la rue en reprenant fidèlement les arguments qui sont dans les verbatim.

Madame le Maire relève que sur les 80 propositions, 12 propositions relevaient du code de la rue, ce qui est beaucoup d'ailleurs.

M. Jean-Baptiste de FROMENT note que quand on discute avec les uns et les autres dans la rue, on n'est pas totalement étonnés que cette idée émerge comme la première.

Les grands principes de ce code de la rue pourraient être les suivants : les piétons sont les usagers exclusifs des trottoirs, exception faite des trottinettes non électriques sous réserve de ne pas dépasser 6 km/h ; les engins de déplacement sont interdits dans les aires piétonnes par arrêté municipal, donc il faudrait qu'ils soient interdits, ce qui est déjà permis par un article du code de la route. On pourrait appliquer cette interdiction aux engins de déplacement individuel dès que la loi d'orientation sur la mobilité, la loi LOM, sera entrée en vigueur. Troisième principe, on propose de soumettre les entreprises de véhicules en libre flotte au paiement d'une redevance pour occupation du domaine public dans le cadre d'un article du CGPP. Avant dernier principe, toute convention de l'occupation du domaine public conclu avec un opérateur de véhicule en flotte libre est assortie d'une obligation de mettre en place un système de malus pour les clients qui laisseraient leur trottinette électrique, vélo, scooter à un endroit gênant pour le bon cheminement des piétons. Dernier principe, la DPSP a pour mission d'assurer le respect de ce code de bonne conduite et de sanctionner tout comportement mettant en danger la vie d'autrui.

Cela va un peu sans le dire, c'est déjà la mission de la DPSP mais il n'est pas plus mal de le rappeler parce qu'on n'a pas vraiment l'impression que ça entre en vigueur. On avait déjà eu cette discussion au Conseil de Paris mais il se trouve que les habitants sont libres de faire des propositions, ils ne sont pas censés savoir ce qui s'est passé dans le détail au Conseil de Paris. Le constat que l'on peut faire, sans polémiquer, c'est que cela fait quand même plusieurs mois déjà qu'on a eu cette discussion et qu'on ne voit pas beaucoup d'évolution dans la rue.

Ce matin un reportage sur une radio bien connue du service public parlait des nombreux traumatismes de types nouveaux qui sont liés aux accidents de trottinettes. Donc ceci est un problème de santé public. Dans le même temps et c'est d'ailleurs M. Sébastien DULERMO qui l'a fait remarquer sur les réseaux sociaux, la ville de Bordeaux a adopté une charte qu'elle va discuter avec tous les nouveaux opérateurs de la mobilité. Donc, on constate que la ville de Bordeaux n'attend pas l'entrée en vigueur de la LOM pour agir. M. Jean-Baptiste de FROMENT juge que, collectivement, les élus de la Ville de Paris, d'arrondissement et du Conseil de Paris, doivent agir dès maintenant. Les habitants le demandent notamment par le biais de ce concours mais il pourrait y avoir d'autres moyens de mesurer cette attente et cette préoccupation. C'est la raison pour laquelle il propose de voter ce vœu qui sera ensuite transformé en un vœu présenté au nom des habitants du 9e, en tout cas des participants à ce concours pour être très rigoureux, donc pas au nom des élus ou au nom d'un groupe politique pour le porter au Conseil de Paris.

Madame le Maire le remercie pour cette initiative enthousiasmante et les élus sont prêts à prendre toute leur part dans la rédaction de cette charte, ils ont des idées pour mettre fin à un espace public extrêmement encombré et congestionné, pour faciliter le quotidien des habitants.

Mme Pauline VÉRON veut saluer cette initiative parce que tout ce qui contribue à développer la démocratie participative est très positif et intéressant. Ce n'est pas elle, adjointe d'Anne HIDALGO chargée de la participation citoyenne et qui fait ça depuis 5 ans à Paris, qui va dire le contraire. Son quotidien est d'essayer de développer à Paris la participation citoyenne sous toutes ses formes. D'ailleurs, sera inauguré vendredi prochain un Conseil de Paris citoyen, pré-Conseil de Paris avec les habitants pour discuter des sujets à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris.

Donc, la Ville de Paris essaie aussi d'innover, elle approuve cette démarche qui utilise un outil de la Civic tech. Elle a pu en parler au Conseil économique social et environnemental avec le président du CESE de la Civic tech. Cela lui paraît aller dans le bon sens.

Elle note pourtant que, à partir des propositions des habitants et du vote des habitants que le vœu reprend en partie, un certain nombre de propositions d'habitants sont reformulées. Donc, ce n'est pas exactement ce qui est écrit dans le vœu, pas exactement ce que les habitants ont demandé de façon précise. Par exemple, elle ne voit pas trop ce que vient faire dans le vœu la demande de remise en état des trottoirs ou la question des chantiers des concessionnaires. Elle ne le voit pas dans la proposition de faire un code de la rue.

Évidemment, Mme Pauline VÉRON va se prononcer sur le vœu et pas sur ce que proposent les habitants qui sont des propositions citoyennes toujours intéressantes, qui ont le mérite de contribuer au débat. Elle pense qu'il est important de répondre à chaque proposition, c'est ce qui est fait systématiquement pour le budget participatif, par exemple d'expliquer pourquoi on ne peut pas retenir une proposition.

Elle pense que l'exécutif a à cœur de le faire et d'expliquer pourquoi telle chose peut être faite, telle autre chose n'est pas de la compétence de la Ville, si c'est déjà mis en œuvre.

Par exemple, sur le budget participatif, parfois on refuse certaines propositions parce que ce sont des projets qui ont déjà été votés au Conseil de Paris. Elle pense que c'est l'occasion de donner des éléments d'information et notamment, sur ce sujet du code de la rue qui est un beau vieux sujet qui est porté par une association depuis plusieurs années déjà, qui s'appelle « Rue de l'avenir » et qui espère-t-elle va aboutir dans la prochaine loi. On pousse tous très fortement pour qu'il y ait des dispositions dans cette loi qui prévoient un code de la rue avec une réglementation sur la question des vélos, des trottinettes, etc. et pas que, puisqu'il y a de nombreux engins maintenant pour circuler.

D'ailleurs, cela pose la question : qu'est-ce qu'un véhicule ? Parce que quand on a juste une petite roue entre les pieds, finalement, le soi-même devient presqu'un engin qui circule. Donc, tout cela repose des questions sur les usages de l'espace public et ce n'est pas simple. Des discussions se tiennent avec la Ministre des transports pour que soit pris en compte dans la prochaine loi un certain nombre de demandes, elle n'a pas non plus attendu la loi. À propos de la charte de Bordeaux, deux chartes ont déjà été adoptées à Paris l'année dernière, une charte avec tous les opérateurs de vélo en libre-service et tous les opérateurs de scooter en libre-service, qui reprend d'ailleurs un certain nombre de demandes des habitants, comme le fait de ne pas rouler sur les trottoirs.

Elle rappelle qu'aujourd'hui, une trottinette électrique qui roule sur le trottoir a d'ores et déjà une amende et qu'on a demandé à ce qu'elles soient garées à certains endroits. On a commencé à expérimenter dans les 2e et 4e arrondissements des marquages au sol pour les trottinettes et les vélos en libre-service qui sont évoqués dans le vœu. Donc, elle pense que dans les demandes, des choses sont en cours de discussion, sont déjà prévues et il y a des choses nouvelles qui sont intéressantes. Il faut qu'on continue à creuser et trouver les réponses pour permettre à toute cette mobilité de se développer effectivement dans le respect des uns et des autres. On voit des accidents ou des bousculades, il est essentiel de réguler cela.

Mme Pauline VÉRON exprime qu'elle est gênée par le contenu du vœu qui contient des choses qui sous-entendraient que la Ville de Paris n'entretiendrait pas les trottoirs, ne travaillerait pas avec les concessionnaires, alors qu'il y a évidemment un plan pluriannuel d'investissement. Elle reproche à M. Jean-Baptiste de FROMENT de n'être pas toujours très cohérent quand il dit qu'il ne faut pas dépenser d'argent, mais en même temps, qu'il faut dépenser pour entretenir. Ce qui est normal. On dépense d'ailleurs pour entretenir. On a un plan d'investissement de la Ville de 10 milliards d'euros. On a notamment dans le budget participatif un grand plan piéton qui prévoit des élargissements de trottoirs et des piétonisations.

Mme Pauline VÉRON s'abstiendra sur le vœu, compte tenu de certains éléments ajoutés et qui ne reprend pas exactement ce que les Parisiens ont demandé dans la consultation. Elle salue l'initiative et trouve très bien de pouvoir consulter les habitants et de pouvoir prendre leur avis. Donc c'est une abstention très constructive, mais il y a certains sous-entendus dans le vœu qui ne reflètent pas la réalité de ce que fait la Ville qui la gênent et elle ne peut pas voter les choses qui sont fausses.

Madame le Maire observe qu'elles ne doivent pas vivre dans la même ville ou sur la même planète.

Mme Gypsie BLOCH veut remercier M. Jean-Baptiste de FROMENT pour ce beau projet de participation et saluer l'ensemble des participants du 9e et des habitants qui ont soumis des idées très intéressantes et tous ceux qui ont voté et ont participé au projet. Elle trouve intéressant de constater que la majorité des propositions concerne la tranquillité des habitants mais aussi l'environnement avec quelques propositions. L'environnement et la qualité de l'environnement vont avec la qualité de vie et la tranquillité.

Elle juge donc intéressant de voir que toutes les idées se rapprochent d'un même thème. Elle se dit très heureuse que ce soit le code de la rue qui ait obtenu le plus de votes parce que c'est un sujet fréquemment évoqué avec les conseillers juniors lors du Conseil municipal des enfants, puisqu'il y a une commission dédiée au bien vivre ensemble sur la route et à la sécurité sur la route.

Il y a déjà plusieurs initiatives comme le permis piéton pour les CE2 et on essaye de mettre en place en ce moment un permis vélo pour les CM2 avec la Préfecture. Il serait intéressant que le code de la rue puisse être décliné vis-à-vis de ce plus jeune public, parce qu'ils sont des usagers de la rue pour aller à l'école, pour aller au collège. Ils sont piétons mais ils sont aussi de plus en plus sur les trottinettes.

On parle effectivement de permis piéton, de permis vélo, mais le permis de trottinette, on n'y a pas encore pensé. Ce week-end, Mme Gypsie BLOCH a vu à deux ou trois reprises des enfants d'un jeune âge sur des trottinettes à toute vitesse, passer des passages piétons sans faire attention. C'est hyper dangereux, de même que les parents sur les trottinettes électriques avec les enfants devant eux sans casque avec des engins qui vont quand même assez vite. De plus, cela ne montre pas l'exemple pour les enfants qui ensuite utilisent tout seuls les trottinettes.

M. Jonathan SOREL remarque que c'est toujours très intéressant quand on donne la parole aux habitants et que l'avantage de consulter est de voir si on est en phase avec les préoccupations que peuvent avoir les élus locaux dans les instances de délibération. Il est vrai que, en tant qu'élu local quand on parcourt nos arrondissements, on voit bien qu'il y a un sujet au quotidien d'occupation de l'espace public et de nouveaux usages qui, il faut bien le dire aussi, suscitent un engouement puisqu'ils sont utilisés, mais qui créent aussi en retour des nouvelles formes de nuisance. À nouvel usage s'ajoutent de nouvelles formes de nuisances, c'est valable pour tout ce qui a trait à ces nouvelles plateformes de mise en relation, économie du partage, comme disent leurs promoteurs, que cela soit dans le monde du logement comme Airbnb, qui peut aider à arrondir les fins de mois, mais cela peut créer des nuisances pour le parc de logements. Pour les enjeux de mobilité, cela offre des solutions de mobilité aux gens, mais cela crée en retour des formes de nuisances.

De ce point de vue, il pense que la bonne solution, qui est très française, c'est la régulation. C'est-à-dire qu'il y a le juste milieu entre l'interdiction totale bête et méchante qui priverait peut-être certaines personnes de nouveaux services et l'autre extrême qui serait la loi de la jungle totale ou le laisser-faire.

À son avis, la régulation est la bonne ligne. C'est ce qu'essaie de mettre en œuvre l'Hôtel de Ville, et c'est aussi ce qu'on retrouve dans le vœu et dans ce que font remonter les habitants.

Il a un a priori plutôt positif, même s'il s'abstiendra à la fin comme sa collègue Mme Pauline VÉRON, pour les raisons qu'elle a présentées, mais aussi parce qu'il faut savoir être humble. Il y a des sujets un peu complexes, pas forcément sur la partie budgétaire, mais sur la partie de nouveaux usages.

Il découvre le vœu sur table, il n'en fait pas le reproche ayant compris les conditions de timing, mais il se dit incapable là en direct de se faire un avis sur les questions de malus, sur les questions de redevances. Ce sont des sujets extrêmement complexes il ne peut formuler un avis éclairé. C'est aussi un des arguments qui motivent son abstention.

M. Alexis GOVCIYAN félicite également son collègue et il est bien de rappeler que la DPSP a pour mission d'assurer le respect du code de bonne conduite, encore faut-il qu'elle le fasse et qu'elle fasse déjà le travail qui lui est imparti, non pas parce que ses agents ne sont pas en capacité professionnelle de le faire, mais parce qu'ils n'en ont pas les moyens et ne sont pas en nombre suffisant pour être sur le terrain.

Il rappelle qu'il y a 55 agents de la DPSP sur toute la circonscription 8e, 9e et 10e entre 16 h et 23 h. Lorsque l'on a que ce nombre d'agents pour organiser tout le dispositif, c'est compliqué. Il faudra être vigilant pour que ces mesures soient appliquées et que les moyens soient mis en regard, en tous les cas, qu'un redéploiement soit opéré.

Il dit n'avoir pas bien compris le pourquoi de l'abstention de Mme Pauline VÉRON pour les trottoirs, parce que quand on lit le verbatim au niveau de ce que disent les habitants, il est assez clair qu'il y a un souci au niveau des trottoirs. Si c'est juste pour s'abstenir parce qu'il le faut, dont acte mais il n'a pas compris.

Madame le Maire observe qu'à chaque Conseil de Paris, les demandes d'indemnisation pour un accident causé par un défaut de voirie sont exponentielles depuis 4 ans. Si les trottoirs étaient bien entretenus, les habitants ou les visiteurs ne se tordraient pas la cheville ou n'auraient pas des dommages corporels comme ils ont aujourd'hui, et ils ne rempliraient pas un dossier d'indemnisation auprès de la Ville. On est passé, de mémoire, de 800 000 € par an à près de 2 millions d'euros dans le budget de la Ville. C'est énorme.

Donc, elle pense qu'il y a peut-être un tout petit défaut d'entretien et que ce vœu est la traduction de cette inquiétude et de cette volonté politique de faire mieux sur l'espace public et son entretien.

Mme Isabelle VUGHT, pour rebondir sur ce que disait M. Alexis GOVCIYAN, sur le contrôle et la verbalisation, note qu'il est vrai qu'il y a un problème d'effectif de la DPSP mais il faut peut-être être plus imaginatif. Pour les voitures, il y a des radars, il n'y a personne derrière les radars, il y a peut-être des mécanismes automatiques qui permettent de relever les infractions et d'envoyer ensuite la verbalisation. C'est lié au fait d'immatriculer, mais les scooters et les petits scooters en libre-service sont immatriculés, donc on pourrait peut-être imaginer des choses qui soient automatiques.

M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour répondre à des préoccupations de Mme VÉRON, précise que d'ores et déjà, il a été répondu à l'ensemble des propositions des habitants, aux 80 propositions. Parfois, le même habitant a fait plusieurs propositions. La plupart des propositions étaient très intéressantes et correspondent quelque fois à des choses qui se font déjà.

Par exemple, il y a eu une proposition relative à une recyclerie et on a pu répondre que la recyclerie a priori coûte de l'argent, c'est un investissement comme celui du Centre d'animation Valeyre, et on a pu répondre que ça serait fait. Il signale que cette idée faisait l'objet d'une pré-approbation forte, ce qui signifie que sur l'application, on voit spontanément les gens qui disent : je suis pour.

M. Jean-Baptiste de FROMENT regrette que Mme Pauline VÉRON ne vote pas. Il y a clairement dans le vœu une distinction entre la charte proprement dite, c'est à dire une synthèse totale de ce que disent les habitants, et les idées ajoutées. Mais en consultant les verbatim, on constate énormément d'interventions et de réactions sur l'état de la voirie.

Il comprend la tension née des critères d'éligibilité, il ne faut pas que ça coûte de l'argent, c'est pour ça qu'il a été fait mention du plan pluriannuel d'urgence qui existe d'ores et déjà. Il veut bien entendre cette critique qui ne devrait quand même pas conduire à une abstention qui est dommage en termes d'affichage.

Madame le Maire ajoute qu'il y aurait tellement à dire sur l'état de la voirie, sur la réforme du règlement de voirie adoptée par Mme HIDALGO en 2015 et ses conséquences déjà dénoncées. C'est un vrai sujet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :

Considérant le concours « le Neuf a une idée » lancé par la Mairie du 9e arrondissement en janvier 2019 via son application « Paris Neuf », les nouveaux outils numériques permettant de réinventer la démocratie locale et surtout, de donner davantage d'espace à la participation des habitants ;

Considérant que plus de 80 idées ont été proposées par les habitants dans le cadre de ce concours ;

Considérant que l'idée en question devait :

- *concerner l'intérêt général de l'arrondissement, voire de tout Paris (les projets trop localisés, n'intéressant qu'une rue particulière, ne pouvant pas être retenus).*

- *ne pas impliquer de dépenses nouvelles pour la collectivité, à la différence du budget participatif. Les mesures d'économie, en revanche, étaient éligibles ainsi que celles visant à faire évoluer une réglementation.*

Considérant qu'au regard de ce critère, 12 idées sélectionnées par la Mairie du 9e ont ensuite été soumises au vote entre le 11 et le 18 mars ;

Considérant que chaque votant pouvait sélectionner jusqu'à 3 idées parmi ces 12 idées ;

Considérant qu'à l'issue de cette phase de vote l'idée « Élaborer un code de la rue destiné à en encadrer les nouveaux usages (trottinettes, accessibilité, etc)» est arrivée en tête des votes avec 42 % des suffrages sur un total de 1268 votants ;
Considérant que cette idée lauréate était elle-même issue du regroupement de 12 propositions d'habitants en une seule ;

Considérant les motifs évoqués par les porteurs de cette idée pour la justifier :

- *« Je propose que la fourrière soit appelée pour ramasser ces trottinettes et vélos en libre-service qui sont laissés sur les trottoirs et constituent un danger réel pour les piétons. »*

- *« Verbaliser les vélos, scooters, trottinettes et autres qui descendent la rue à contre-sens et/ou empruntent les trottoirs, c'est très dangereux, il y aura un accident grave un jour. »*

- *« Circulation sur le trottoir, non-respect des passages piétons ou sas vélos sont monnaie courante dans le 9e, qui aurait bien besoin de voir la place des piétons davantage respectée. »*

- *« La mobilité à Paris dans les rues de Paris a changé: les voitures doivent maintenant partager la route avec scooters, vélos, trottinettes etc. Mais la cohabitation est difficile. »*

- *« Les trottoirs ne sont plus sûrs pour les piétons à cause de personnes se déplaçant en 2 roues en trottinette électrique... La chaussée est la seule voie possible pour ces derniers, les trottoirs devant être exclusivement à l'usage des piétons. »*

- *« Les 2/3 des déplacements à Paris se font à pied. Or les trottoirs sont de plus en plus utilisés par les 2 roues, vélos et trottinettes électriques, pour y rouler ou stationner, rendant les trottoirs dangereux pour certains piétons : jeunes enfants, personnes âgées, poussettes. D'où l'idée (demande) d'interdire ou réglementer la circulation et le stationnement de tout engin motorisé (fusse-t-il électrique) sur les trottoirs. Et surtout faire respecter ces réglementations. »*

- *« Je préconise l'application stricte et plus encore, de la réglementation sur les étalages et les débordements terrasses devenus un véritable fléau sur nos trottoirs. La gêne générale causée par cette appropriation de la voie publique est*

trop souvent anarchique voir dangereuse pour les piétons où trop souvent le passage n'est tout au plus que de 40 cm. »

- *« Je propose la réalisation de marquages au sol (lignes blanches ?) pour le dépôt des trottinettes électriques. À moins que des solutions plus contraignantes soient actuellement réfléchies, ces emplacements auraient tout au moins le don de sensibiliser, et d'éviter d'obstruer les quelques étroits trottoirs, gênant poussettes et sièges roulants. Ces emplacements pourraient être accompagnés de slogans explicatifs/incitatifs. »*

- *« Tracer une ligne jaune sur le trottoir comme pour les couloirs cyclistes pour les deux roues trottinettes skateboard et autres et des espaces pour les garer ainsi que les vélos abandonnés au milieu des trottoirs. »*

- *« Immatriculer les vélos afin d'éviter les incivilités quotidiennes. »*

Considérant que ces demandes d'habitants du 9e recoupent celles déjà exprimées sous forme de vœux par différents groupes au Conseil de Paris, qui, à ce jour, n'ont pas été prises en compte ;

Considérant la loi d'orientation des mobilités (loi LOM), examinée par le Parlement à partir du 19 mars, dont l'entrée en vigueur devrait permettre d'améliorer le contrôle et l'encadrement de ces nouvelles mobilités ;

Considérant, par exemple, que la Ville de Bordeaux a, sans attendre l'entrée en vigueur de cette loi, vient de rédiger une « charte d'engagement des opérateurs de mobilités en libre-service et sans borne » qu'elle va soumettre auxdits opérateurs ;

Considérant que le principe du concours était de porter ensuite cette idée au débat du Conseil du 9e arrondissement puis du Conseil de Paris ;

Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9e arrondissement émettent le vœu :

- ***Que la Ville de Paris se dote d'un code de la rue, destiné à encadrer les nouveaux usages, et qui rappellerait que :***

- les piétons sont les usagers exclusifs des trottoirs, exception faite des trottinettes non électriques sous réserve de ne pas dépasser 6 km/h.

- les engins de déplacement sont interdits dans les aires piétonnes par arrêté municipal comme le permet l'article L411-1 du code de la route et que - dès que la loi LOM le permettra leur circulation sur les pistes cyclables - les engins de déplacement individuels sont interdits sur les trottoirs.

- l'utilisation de l'espace public par les entreprises de véhicules en libre flotte (free floating) est soumise au paiement d'une redevance pour occupation du domaine public, conformément à l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

- toute convention d'occupation du domaine public (CODP) conclue avec un opérateur de véhicules en libre flotte est assortie d'une obligation de mettre en place un système de malus pour les clients qui laisseraient leur trottinette électrique, vélo ou scooter à un endroit gênant pour le bon cheminement des piétons.

- la DPSP a pour mission d'assurer le respect de ce code de bonne conduite et de sanctionner tout comportement mettant en danger la vie d'autrui.

- ***Que le budget supplémentaire 2019 de la Ville de Paris comprenne une première tranche de plan pluriannuel d'urgence pour la remise en état des trottoirs pour prévenir les chutes de piétons.***

- ***Que le contrôle des chantiers des concessionnaires sur les trottoirs par la Direction de la voirie et des déplacements soit renforcé pour en réduire la durée, et s'assurer du bon recouvrement des fouilles sitôt les travaux terminés.***

DÉLIBÉRATION - 09.2019.022 (2019.DFA.17) - AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE DES ESPACES PUBLICS PARISIENS POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DES COLONNES ET DE MÂTS PORTE-AFFICHES DU 27 OCTOBRE 2005.
Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT observe que l'on a déjà beaucoup parlé des colonnes et mâts porte-affiches. Une nouvelle convention d'occupation a été attribuée mais la mairie centrale dit qu'il faudrait prolonger la convention précédente parce que sinon on va se retrouver sans mâts et de porte-affiches pendant beaucoup trop longtemps. Donc, pour organiser une transition plus en douceur et qui fait perdre moins d'argent, on prolonge la convention précédente.

Il propose de voter pour, la Ville gagne moins d'argent, elle perd 2,5 millions d'euros et les acteurs culturels, parce que les mâts et porte-affiches sont exclusivement à destination des annonces culturelles, perdent un moyen de communication très important pour eux.

En responsabilité, on ne peut que voter pour mais cela est la conséquence d'un certain nombre d'erreurs juridiques que l'on voit se multiplier sur nombre de marchés. Les avenants sont liés à un manque d'anticipation, c'est le cas dans ce marché car la Ville n'avait pas anticipé qu'il fallait voter une délibération. Voter une délibération spécifique avant de relancer le marché qui a trait à la publicité présentait un risque juridique. Pour prévenir ce risque juridique, le premier appel d'offres a été déclaré nul et un nouveau a été lancé. C'est exactement ce qui s'est passé pour les fameux panneaux d'affichages, les mobiliers urbains d'informations.

M. Jean-Baptiste de FROMENT propose de voter pour, tout en rappelant que ce n'est pas brillant...

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DFA.17.

DÉLIBÉRATION 09.2019.023 (2019.DFA.18) - CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES RELATIVE À LA CONCEPTION, LA FABRICATION, LA POSE ET L'EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION À CARACTÈRE GÉNÉRAL OU LOCAL SUPPORTANT DE LA PUBLICITÉ.
Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT expose qu'il s'agit de l'attribution du marché. La Ville est privée depuis 18 mois de publicité. On peut d'une certaine façon s'en réjouir parce que ça fait moins de pollution visuelle dans l'espace urbain. Mais ça fait perdre aux Parisiens beaucoup d'argent, environ 30 millions d'euros par an de revenus, c'est la plus grosse redevance de la Ville, tous types de redevance confondus. On ne peut pas raisonnablement se priver de ce type de revenus, d'autant que les mobiliers urbains d'informations ont une caractéristique : à 50 % pour de la publicité pure et 50 % pour l'information pour la Ville, pour la communication.

Madame le Maire ajoute qu'elle concerne également les arrondissements.

M. Jean-Baptiste de FROMENT regrette qu'il n'y ait pas eu de changement du règlement local de publicité pour les arrondissements. Si on pouvait faire de l'affichage numérique, cela permettrait d'avoir une commande en temps réel qui autoriserait les mairies d'arrondissements, notamment, à communiquer sur un sujet d'intérêt local au moment où ils le veulent, alors que la procédure aujourd'hui pour faire de l'affichage est extrêmement lourde. Il faut demander trois semaines, un mois à l'avance à la direction centrale, etc.

Là aussi, même raisonnement, ce n'est pas brillant parce que si les marchés avaient été passés correctement, on n'aurait pas eu 30 mois de privation de revenus publicitaires, mais évidemment cela arrive très tard mais rapporte quand même de l'argent à la Ville, et même plus que prévu parce que la direction des achats lors du marché précédent avait expliqué que 28 millions d'euros à l'époque était un maximum. Or, le nouvel entrant Clear Channel propose 34 millions d'euros de redevances par an. Ce qui est une somme quand même importante.

Alors même si on n'est pas avec un système d'affichage numérique qui normalement rapporte plus parce qu'on fait de la publicité plus ciblée, on peut changer, les annonceurs sont plus intéressés par la technologie numérique. Et là, on n'est pas dans la technologie numérique. On a malgré tout un niveau de redevance élevé en comparaison de la redevance précédente. M. Jean-Baptiste de FROMENT propose de voter pour la délibération.

Mme Pauline VÉRON veut intervenir sur le contrat pour les panneaux de publicité dans Paris, plus que sur l'autre délibération. Autrefois, la société DECAUX gérait à la fois les panneaux publicitaires et Vélib. Donc il y a une dissociation des deux contrats pour que Vélib devienne un service métropolitain. Maintenant, il est géré par la Métropole. C'est un service en soi avec Vélib en tant que tel et donc il y a un marché à part pour les panneaux publicitaires dans Paris.

Comme rappelé dans la présentation, c'est Clear Channel France qui a remporté ce marché et qui va installer, fabriquer, entretenir et maintenir ces mobiliers urbains d'informations.

Elle ajoute que tous les panneaux qui font plus de 2 m² vont être totalement supprimés, c'est-à-dire qu'il y avait avant essentiellement des panneaux de 2 m² sur les trottoirs. Mais d'autres étaient beaucoup plus importants, 8 m², ils seront totalement supprimés ce qui va diminuer l'impact des panneaux dans Paris.

Ces panneaux sont labellisés respect de l'environnement à 100 %, c'est un matériel complètement nouveau. La Ville de Paris va acquérir ces panneaux à l'issue du contrat, et ils auront vocation à servir pour le prochain contrat. Donc, il n'y aura pas de renouvellement de tous les panneaux, ils seront mis en place pour une durée vraiment longue, ils ont vocation à être entretenus et donc ne pas être remplacés tous les 5 ou 6 ans.

Mme Pauline VÉRON rappelle que la surface d'information, et notamment les informations municipales, sera plus importante que la surface de publicité, puisque pour la Ville ce sont 7000 faces qui seront utilisées pour faire de la communication institutionnelle. Ce n'est pas que de la publicité, c'est aussi de l'information, il est important de le rappeler. Cela va rapporter plus que ce qui était attendu et elle votera favorablement pour ce nouveau marché de panneaux d'informations et de publicité dans Paris.

M. Jonathan SOREL estime que cet épisode juridique aura servi d'expérimentation d'une ville délivrée de l'oppression publicitaire et qu'en quelque sorte on aura mieux respiré et profité d'une ville plus belle ces derniers mois avec une réduction de la place de la publicité. Il pense que de ce point de vue-là tout n'est pas une question d'argent. Il faut réfléchir à une ville qui rend plus libre et qui rend plus heureux.

C'est pourquoi il ne votera pas pour la délibération 18, il ne votera pas pour le retour de la publicité à Paris. Évidemment, il fait la distinction avec les dispositifs d'information, mais pour ce qui concerne la publicité il y est opposé. Il n'est pas naïf, et ne pense pas qu'aujourd'hui les gens ont le sentiment d'avoir vu leur vie complètement changée. Mais il parie que quand la publicité va revenir, les gens vont à ce moment-là prendre conscience de ce qu'ils avaient gagné. Quand de nouveau, cette pollution visuelle et ce marketing omniprésent vont revenir, le sujet reviendra sur la table et ce sera un des grands bénéfices de cette affaire.

Mme Isabelle VUGHT n'est pas très loin de penser comme M. Jonathan SOREL sur la publicité surtout quand après on prend les transports en commun et qu'on continue dans le métro, la publicité, ça fait du bien quand ça s'arrête.

Elle veut poser une question sur les mobiliers urbains : Mme VÉRON a dit qu'ils allaient être changés. Si ce sont les mobiliers posés sur les trottoirs, il faudra faire attention parce qu'encore une fois, cela va représenter des milliers de petits chantiers sur les trottoirs dans Paris. Ils sont déjà retirés mais d'autres vont être installés et vont de nouveau encombrer l'espace public.

Madame le Maire approuve cette observation.

M. Alexis GOVCIYAN partage largement ce que dit M. Jonathan SOREL. À propos de la DFA.17, il demande à M. Jean-Baptiste de FROMENT s'il y a un avenant, parce qu'apparemment, on n'a pas encore respecté les délais. Il s'interroge : est-ce qu'il y a au sein de la Ville de Paris un service qui aurait un tableau de bord, qui suivrait les différentes conventions, les différents contrats avec les dates, les échéances, les termes, les obligations ? Est-ce que ce service ou ce tableau de bord existe ou faut-il le demander parce que presque tous les deux ou trois conseils d'arrondissement, on vote des avenants parce que tel terme n'a pas été respecté, telle date n'a pas été vue, etc. Est-ce qu'il y a quelque chose ou est-on dans le flou artistique le plus total au niveau de la Ville de Paris ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT expose qu'il y a une grosse direction qui s'appelle « la direction des finances et des achats », avec des acheteurs professionnels et de nombreuses personnes qui sont en charge, qui sont des personnes par ailleurs très compétentes, elles ne sont pas en cause. Le b.a.-ba de cette DFA, c'est quand même effectivement de tenir un tableau de bord et de savoir que tel ou tel contrat, tel ou tel marché va arriver à échéance. Mais il est vrai que quand on voit le résultat et les délibérations dont les conseils sont saisis et tous les avenants qu'on rencontre conseil après conseil, on peut se poser cette question : y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Madame le Maire regrette le manque de débat sur l'opportunité de réinstaller ces panneaux sur l'espace public déjà considérablement encombré par cette mobilité hétéroclite. On rajoute des panneaux, mais on est coincé financièrement. Où trouve-t-on les 34 millions d'euros, dans la poche des Parisiens ? La Ville est déjà surendettée. On s'attend dans quelques mois à payer la facture d'Autolib', 230 millions d'euros.

Il n'y a pas eu de débat sur l'opportunité, c'est un débat financier et on est obligé de voter parce que les finances de la Ville sont telles qu'aujourd'hui on n'a pas le choix.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 voix contre (M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2019.DFA.18.

DÉLIBÉRATION 09.2019.024 (2019.DFPE.71) - LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE RENOUVELLEMENT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À L'EXPLOITATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF DE PETITE ENFANCE SITUÉ 21 RUE DE PROVENCE À PARIS 9E.
Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH indique que cette délibération arrive dans la continuité de celle votée lors du dernier conseil d'arrondissement au mois de janvier. Elle concerne un établissement situé 21 rue de Provence, un établissement de multi-accueil, c'est-à-dire places de halte-garderie et places de crèche à temps plein. Il est exploité depuis 2013 par l'association Crescendo dans le cadre d'une délégation de service public.

Le Conseil a délibéré au mois de janvier pour approuver le renouvellement sur la gestion de cet établissement via une délégation de service public. Aujourd'hui, la délibération proposée est une approbation pour lancer la procédure et lancer l'appel d'offres pour que des gestionnaires présentent leurs projets.

La procédure d'attribution sélectionnera le candidat en fonction de la qualité de son projet petite enfance, de son organisation administrative et financière. Il est noté dans cette délibération qu'une attention sera portée particulièrement sur la politique sociale du délégataire et notamment la gestion de ses ressources humaines, mais également la dimension environnementale. Il est vrai que de plus en plus dans les établissements, on demande à ce que l'alimentation notamment soit bio, qu'on puisse faire comme dans les écoles le tri des biodéchets, la lutte contre le gaspillage et avoir toute une dimension environnementale dans les engagements qui seront pris par le candidat.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter favorablement cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DFPE.71.

DÉLIBÉRATION 09.2019.025 (2019.DFPE 147) 6 SUBVENTIONS ET CONVENTIONS AVEC CINQ ASSOCIATIONS POUR L'ANIMATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ATELIERS EN DIRECTION DES PROFESSIONNEL.LE.S DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL DANS LE CADRE DES RELAIS D'ASSISTANT.E.S. (ASSOCIATION DE L'ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON POUR LE RAM-RAP « LES POUSSINS DU NEUF »).
Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH indique que cette délibération se situe dans le cadre du RAP, plus précisément pour le relais Auxiliaires parentales les Poussins du Neuf, un établissement qui accueille les assistantes maternelles et les auxiliaires parentales avec les enfants qu'elles gardent. C'est également un lieu d'accueil pour des ateliers parents-enfants durant le week-end, également encadrés par des associations. Pour avoir échangé avec la personne en charge des assistantes maternelles la semaine dernière, Mme Gypsie BLOCH pense que c'est un lieu qui connaît un véritable succès auprès des assistantes maternelles.

On note aussi une véritable évolution dans le métier des assistantes maternelles depuis qu'elles fréquentent le relais d'assistantes maternelles, notamment dans l'organisation de leur domicile, des espaces de jeux, des espaces de vie. Cet espace Les Poussins du Neuf est un vrai bénéfice pour les modes de garde.

Cette délibération concerne une subvention pour l'association de la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon qui anime et encadre des ateliers pour les auxiliaires parentales. À la différence des assistantes maternelles, ce sont les nourrices qui exercent au domicile des parents. Les élus souhaitent évidemment soutenir l'action de cette association pour tout le travail bénéfique qu'elle fait, entre autres pour les Poussins du Neuf.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter favorablement cette subvention.

Mme Pauline VÉRON ajoute que c'est un dispositif qui existe dans plusieurs arrondissements à Paris et qui se passe très bien dans le 9e avec cette association en particulier. Son Groupe soutient ce dispositif de partenariat entre la Mairie de Paris et la Mairie du 9e.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DFPE.147.

DÉLIBÉRATION 09.2019.026 (2019.DFPE.160) - SIGNATURE D'AVENANTS PROROGEANT LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE. (ASSOCIATION UDAF POUR L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ RUE BLANCHE).
Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH explique qu'il s'agit de proroger des avenants et pour le 9e, la délibération concerne plus particulièrement l'UDAF. Elle intervient dans le cadre de prorogations d'avenants à des conventions d'objectif signées avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance. La plupart des conventions arrivent à échéance à la fin de l'année 2019 et compte tenu de deux éléments de contexte que sont des rediscussions au niveau de la Ville sur le type de partenariat mené avec ces associations et les élections municipales qui vont intervenir au printemps 2020, le prétexte qui est donné est de laisser à la nouvelle équipe municipale tout le loisir de se prononcer sur les nouvelles conventions d'objectif avec ces gestionnaires d'établissements. Il est donc proposé de repousser certaines échéances. Pour l'arrondissement, cela concerne l'UDAF dont on a parlé à plusieurs reprises au sein de ce conseil d'arrondissement, l'UDAF qui gère un établissement rue Blanche. L'idée est de repousser d'un an jusqu'à fin 2020 l'échéance de la fin de sa convention pluriannuelle d'objectif.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter favorablement cette délibération donnant un an de plus de gestion à l'UDAF.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera cette délibération également.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DFPE.160.

DÉLIBÉRATION 09.2019.027 (2019.DASCO.24) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT (20.663 EUROS), SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT (2.239.120 EUROS), SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (155.414 EUROS). (COLLÈGES DECOUR, LAMARTINE, FERRY ET GAUGUIN).
Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH explique que ce sont des délibérations évoquées par Madame le Maire en début de conseil qui relèvent habituellement du Conseil de Paris et du département, et qui se retrouvent depuis la fusion en discussion au sein de cette enceinte. Ce sont les dotations complémentaires de fonctionnement et les subventions d'équipements attribuées chaque année aux collèges publics parisiens. On parle ici des subventions d'équipements pour l'année 2019. Elles sont élaborées suite à un recensement des besoins de chacun des établissements qui peuvent être des besoins aussi bien en matériel que des besoins en mobilier. La plupart du temps, elles concernent des équipements liés à l'informatique et au numérique mais également au renouvellement du mobilier notamment pour les salles de classe.

En ce qui concerne plus particulièrement l'arrondissement, quatre collèges sont concernés. Le collège Jacques Decour avec une subvention de 23 180 € pour du matériel robotique, des ordinateurs et des tablettes tactiles pour l'équipement d'une classe. Le collège Jules Ferry plutôt pour les arts plastiques, donc aussi bien du mobilier que des équipements informatiques mais dédiés à l'enseignement des arts plastiques. Une demande de subvention pour Jules Ferry de 19 170 €, pour le collège Lamartine, une subvention de 8 330 € pour du matériel pour les salles laboratoires de physique chimie, pour des tables informatiques, pour les salles de classe et du mobilier pour la salle de musique. Et pour le collège Paul Gauguin, une subvention de 9 230 € pour des rideaux ignifugés dans les salles de langues, du mobilier pour les classes et pour les services administratifs.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter ces dotations complémentaires de fonctionnement pour les collèges parisiens.

Mme Pauline VÉRON informe que son Groupe votera pour ces subventions de la Ville de Paris pour ces collèges du 9e arrondissement. Elle trouve que c'est vraiment très bien qu'on ait maintenant un fonctionnement qui fasse que l'ensemble des délibérations qui concerne le 9e soit examiné au Conseil d'arrondissement puisque la Ville de Paris est une nouvelle collectivité, et non plus à la fois une ville et un département comme avant. On voit toute la plénitude des compétences de la Ville de Paris qui intervient également dans les collèges. Elle le faisait avant au titre du département et le fait maintenant au titre de Ville de Paris. Cela donne une meilleure vision de tout ce qui est fait dans un arrondissement par la Ville.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.24.

DÉLIBÉRATION 09.2019.028 (2019.DASCO.31) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - SUBVENTION (1.323.065 EUROS) AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES ET DU BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN. (COLLÈGE JACQUES DECOUR).
Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose que le budget participatif est décliné dans une version pour les collèges et permet aux élèves à la fois de choisir un projet et voter ensuite en fonction des projets qui ont été décidés. Pour les guider dans leur choix, un catalogue avait été préparé par la Ville présentant plusieurs thèmes qui sont rappelés dans la délibération : l'expérimentation, le numérique, le sport et un collège agréable. Le type de projet sur ce thème concernait notamment beaucoup de projets d'embellissement de certaines salles ou des cours de récréation.

Il est vrai que depuis plusieurs années, les projets sont assez intéressants et les collégiens s'en sont bien emparés. Pour ce qui concerne le 9e arrondissement sur cette délibération, le collège Jacques Decour avait choisi le thème un collège agréable, notamment avec un projet d'œuvre d'art et plus précisément une fresque sur un des murs du collège.

L'endroit n'est pas encore complètement défini, parce que de nombreux travaux vont être réalisés dans la cité scolaire Jacques Decour. Il va peut-être falloir imaginer un autre lieu pour la réalisation de cette fresque, mais en tout cas, elle verra le jour. Pour qu'elle voit le jour, la subvention d'équipement doit être versée.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter favorablement pour cette délibération.

Madame le Maire confirme qu'il faut être vigilant à ce que cette fresque soit maintenue. Les travaux d'ampleur tant attendus par la communauté scolaire de Decour vont être engagés, la concertation commence d'ici une quinzaine de jours. On parlait des collèges et de la DASCO et du département devenu ville, c'est la région Île-de-France qui gère la rénovation totale de la cité scolaire Jacques Decour. Les travaux vont être d'ampleur et il faut que cette fresque s'insère et qu'elle soit un témoignage qui dure. Il faut s'assurer avec la communauté éducative qu'elle ne sera pas impactée par les travaux.

Mme Pauline VÉRON, à propos du budget participatif des écoles et des collèges dont on parle pour la première fois en Conseil d'arrondissement du 9e, rappelle que la Maire de Paris a décidé de le créer, doté de 10 millions d'euros pour réaliser des projets votés par les enfants à partir d'un catalogue ce qui permet une réalisation rapide des projets parce que tant qu'à faire découvrir la démocratie et faire donner envie aux enfants de s'engager encore plus que les adultes, ne pas pouvoir voir le résultat de son vote au cours de sa scolarisation ou de façon assez rapide enlève un peu de la pédagogie à l'exercice.

Le fait de faire voter les enfants sur un catalogue permet de mettre en œuvre le projet de façon beaucoup plus rapide. Après les premières années, on a vu quasiment toutes les écoles primaires de Paris s'engager dans le budget participatif, aujourd'hui quasiment tous les collèges y participent. Ça a été un tout petit peu plus long à démarrer, mais on voit que maintenant, ils s'en sont bien saisis et cela permet aux enfants de participer à la vie de leur établissement en votant pour des projets que ce soit dans le domaine du sport, du numérique ou de l'art, d'embellir ou d'améliorer leurs conditions de vie, selon leur choix.

Être partie prenante, être acteur de la vie de leur établissement participe à une éducation civique comme les conseils municipaux d'enfants ou le conseil parisien de la jeunesse. C'est une autre façon de permettre aux enfants de toucher du doigt comment on peut être un petit citoyen et commencer à voter pour des choses sérieuses et pour de vrai qui coûtent de l'argent et qui vont se réaliser.

Mme Pauline VÉRON pense qu'après le projet Jacques Decour, on en verra d'autres dans les autres collèges de l'arrondissement bientôt.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.31.

Madame le Maire ajoute que Jacques Decour fait l'objet de toutes les attentions pour la rénovation de cette cité scolaire.

On parle de l'association Sauvons le patrimoine, association pour la préservation et la valorisation des richesses patrimoniales, elles ne manquent pas dans ce collège-lycée Jacques Decour. L'objet de cette rénovation d'ampleur, on parle de 80 millions d'euros engagés par la région, devra veiller à exalter ce patrimoine tout en en faisant une cité scolaire tournée vers le 21e siècle.

DÉLIBÉRATION 09.2019.029 (2019.DAC.492) - SUBVENTION (1.000 EUROS) À L'ASSOCIATION SAUVONS LE PATRIMOINE ! ASSOCIATION POUR LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES RICHESSES PATRIMONIALES DU COLLÈGE-LYCÉE JACQUES DECOUR.
Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose que l'association Sauvons le patrimoine pour la préservation et la valorisation des richesses patrimoniales du collège-lycée Jacques Decour, intervient pour un établissement absolument superbe au plein cœur de Paris et pour sa richesse patrimoniale de par l'histoire de celui qui a donné son nom à cette cité scolaire. On a souvent évoqué la mémoire de Jacques Decour au sein de ce conseil d'arrondissement. Decour, comme le rappelle cette délibération, est le pseudonyme de Daniel Decourdemanche, résistant et écrivain, et aussi et surtout un jeune professeur agrégé d'allemand qui a enseigné au lycée Charles Rollin renommé Jacques Decour ensuite en 1944. Il fût arrêté par la police à l'âge de 32 ans et fusillé par les nazis le 30 mai 1942 au Mont Valérien.

Le patrimoine historique de cette cité scolaire est effectivement très intéressant et très riche aussi bien pour les collégiens et les lycéens mais aussi pour tous les habitants de l'arrondissement. Il est important de soutenir cette association Sauvons le patrimoine qui a un nouveau projet qui doit voir le jour le 28 mai prochain pour organiser une journée commémorative en l'honneur de Jacques Salomon, physicien et membre de la résistance, intellectuel et fondateur de l'université libre et de la pensée libre avec Jacques Decour et Georges Politzer. Il a été arrêté également en 1942, puis remis aux Allemands et fusillé aussi comme otage au Mont Valérien en mai 1942.

Afin de soutenir ce beau projet qui doit avoir lieu le 28 mai prochain, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à cette association.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera cette subvention de la direction des affaires culturelles à cette association qui fait un travail remarquable pour la mémoire de Jacques Decour. Cela a permis de financer des bustes sur la tombe dans le lycée et de continuer le travail de mémoire.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.492.

DÉLIBÉRATION 09.2019.030 - EXTENSION DES HORAIRES DU DISPOSITIF « PARIS RESPIRE MARTYRS ».
Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO explique que ce projet de la rue des Martyrs a alimenté de nombreux échanges dans les rues du 9e arrondissement.

Que ce soit dans ce même conseil ou dans des salles de réunion. Et c'est preuve que cette démocratie locale dans le 9e est dynamique, on s'en félicite.

Le projet de cette nouvelle rue a une forte légitimité, puisque pour rappel, il était dans le contrat de mandature en 2014 et a été mis aux voix auprès des électeurs du 9e arrondissement. Il a ensuite été déposé par un habitant au projet du budget participatif 2016 et il en est ressorti lauréat.

En parallèle et suite à ce budget participatif, un questionnaire a été envoyé aux habitants de la rue des Martyrs et aux rues adjacentes pour connaitre leur souhait sur cette rue, sur ce qu'ils souhaitaient voir aménagé, la rue des Martyrs de demain en quelque sorte. Parmi toutes les questions posées, ils ont été 70 % à répondre favorablement à la question qui était de supprimer ou non le trafic de transit, le trafic qui passe dans la rue des Martyrs mais qui ne s'y arrête pas.

Ensuite, on a organisé de nombreuses réunions avec les habitants, avec les commerçants, avec les parents d'élèves des différentes écoles qui sont autour de la rue des Martyrs, avec le conseil de quartier d'alors. Après toutes ces réunions, on a élaboré avec les services de la Ville, la direction de la voirie, un projet et de nombreuses concertations. On avait proposé au départ l'inversion du sens de circulation sur une portion de la rue des Martyrs entre la rue Clauzel et la rue Choron. On aurait eu une rue des Martyrs qui montait du Sud vers le Nord sur la première partie, une inversion de sens au milieu de la rue et à nouveau le sens du Sud vers le Nord sur la partie haute de la rue, éviter le trafic de transit qui a été le principal élément finalement dérangeant de cette rue, pour essayer d'en réduire la circulation.

Lors des différentes réunions de concertation, le projet initial a été décrié, avec des inquiétudes notamment sur un report de circulation dans les rues Choron et Milton qui comprennent de nombreuses écoles et collèges. On a donc demandé au service de retravailler et un nouveau projet a vu le jour avec une zone de rencontre à 20 km/h sur l'ensemble de la rue. On a mis ce projet en œuvre, il a été réalisé pour partie l'année dernière. Les autres principes sont restés les mêmes à savoir des jardinières pleine terre, la suppression du stationnement pour ne maintenir que des zones de livraison, le stationnement de vélos a été laissé et augmenté sur certaines rues adjacentes.

Dans le plan validé, il était prévu de mettre un panneau sens interdit, sauf desserte locale que les services de la Ville ont fait valider par plan à l'été dernier. Il a été installé à la rentrée de 2018. Ce sens interdit a été retiré assez rapidement, toujours par les mêmes services de la Ville. Évidemment, sans le panneau de sens interdit et sans le contrôle de la vitesse, il n'y a aucun impact sur le trafic existant.

Ce qui est proposé aujourd'hui, et qui semble être le bon équilibre pour respecter la genèse du projet et les demandes formulées par la concertation, c'est d'aller un petit peu plus loin, proposer une extension des horaires de Paris Respire qu'on appelle aujourd'hui Martyrs. Ainsi du lundi au vendredi, la rue des Martyrs demeurerait ouverte à la circulation et limitée à 20 km/h. Le week-end entre 10 h et 18 h, le samedi et le dimanche, la rue des Martyrs serait totalement piétonne sur le même modèle que le dimanche matin du bas de la rue jusqu'à la rue Clauzel.

Dans le pilotage de cette opération, les interférences politiques auront été nombreuses. D'abord, le projet avait été retoqué par une commission de l'Hôtel de Ville chargée de faire des économies sur chaque projet, mais cela s'est assez vite débloqué. Ensuite, la direction de la voirie au niveau central expliquait que le panneau sens interdit, qui avait été validé et posé, n'était plus conforme à la réglementation. Il a donc a été finalement retiré.

Enfin, face à la demande de financement d'aller plus loin et piétonniser la rue le samedi et dimanche, ce qui allait dans le bon sens puisque ce qui était finalement proposé par les habitants et retenu au budget participatif en étant lauréat de ce budget participatif, on nous a expliqué que ce n'était pas une priorité de la Mairie de Paris, donc le dossier avait été rangé dans un tiroir.

Finalement, on a demandé s'il était possible de s'en occuper directement et c'était possible. Donc, avec un financement 100 % Mairie du 9e arrondissement, soit à peu près 14 000 €, il va être possible de financer cette piétonisation du samedi et dimanche, de 10 h à 18 h. Pour conclure, il faut dire que ce projet d'aménagement n'est pas totalement fini car il faut l'autorisation, si on adopte la délibération, d'avoir la rue piétonne le week-end.

Il y a aussi une poursuite de la végétalisation en cours cet été et l'aménagement se poursuivra entre les rues Clauzel et Navarin sur le même principe d'aménagement que celui réalisé l'année dernière. De nouvelles jardinières ont été installées en bas de la rue des Martyrs après la rue Navarin et sur la place Lino Ventura, on appelle ça des colonnes fleuries. Des citymurs sont installés également sur le Nord de la rue des Martyrs entre l'avenue Trudaine et le boulevard de Rochechouart pour avoir une continuité sur l'ensemble de la rue. Cette installation se fera d'ici l'été.

De plus, la piétonisation du week-end pourrait intervenir dès le 20 avril, date à laquelle le nouveau plan bus entrera en application avec le remplacement de la ligne 67 par la ligne 40, un bus électrique qui desservira la rue de Lafayette, la rue du Faubourg Montmartre, la rue des Martyrs, via la rue Clauzel en direction du Nord du 18e arrondissement.

Arrivera ensuite la ligne 40, le double sens cyclable suite aux travaux des jardinières installées entre la rue Clauzel et Navarin. Les vélos pourront redescendre toute la rue des Martyrs pour arriver sur le carrefour qui est en train d'être aménagé entre les rues Lamartine, les rues des Martyrs et Saint-Lazare, la rue Notre-Dame-de-Lorette avec un double sens cyclable généralisé dans le secteur.

M. Sébastien DULERMO demande d'approuver cette délibération.

Madame le Maire le remercie pour cet exposé tout à fait complet. L'exécutif prend ses responsabilités. Le contexte n'était pas simple mais l'important est de pouvoir répondre le plus parfaitement possible aux attentes des habitants du 9e.

Mme Pauline VÉRON se dit favorable à Paris Respire samedi et dimanche rue des Martyrs, c'est une bonne idée. Elle a participé à l'extension des horaires de Paris Respire le dimanche rue des Martyrs quand elle était chargée de la voirie et elle a contribué à la création du Paris Respire sur l'avenue Trudaine et Condorcet.

Donc elle vote pour tout ce qui contribue à limiter la place de la voiture dans Paris.

Mais là, elle ne comprend pas très bien la délibération qui est censée être un texte à valeur juridique, sinon ce serait un vœu. Dans la délibération, il est proposé de mettre une partie du budget de côté pour réaliser le projet. Elle ne pense pas que la Mairie de Paris l'ait refusé pour la raison que ça coûte 14 000 €, c'est plus complexe que ça et ça l'étonnerait. D'ailleurs, elle ne sait pas si ça coûte véritablement 14 000 € parce qu'il y aussi des frais de personnel non intégrés dans ce coût. Elle pense que c'est plus que ça mais ce n'est pas la question. Elle pense qu'effectivement, c'est une très bonne idée de faire Paris Respire samedi et dimanche, elle soutient complètement ce projet.

Mais dans cette délibération, il est dit, si Mme Pauline VÉRON a bien compris : « je vais mettre dans mon budget du 9e de l'argent de côté pour le faire ». Il n'y a pas besoin d'une délibération pour faire cela. L'exécutif décide de son budget d'intérêt local, il n'a pas à prendre une délibération. Ce peut être une information qui relate que dans le budget on réserve une somme. Elle s'interroge sur le statut juridique.

De toute façon, l'exécutif ne pourra pas le faire tant qu'il n'y a pas un arrêté de la Maire de Paris qui dit que c'est une zone Paris Respire. Pourquoi ne pas faire un vœu demandant à la Maire de Paris de prendre un arrêté disant que c'est Paris Respire tous les samedis et dimanches dans le secteur de la rue des Martyrs. Au moins, ça serait clair comme demande.

Elle juge cette façon de faire complètement alambiquée. Pourquoi faire voter le fait que le budget va être utilisé de cette façon, ça n'a pas besoin de passer par une délibération. De plus, on ne pourra pas le mettre en œuvre tant qu'il n'y aura pas l'arrêté. Mme Pauline VÉRON pense qu'il faut continuer les discussions avec la direction de la voirie sur la solution pour faire en sorte de limiter le trafic en permanence dans la rue des Martyrs. Ce n'est pas simple parce qu'il ne suffit pas de mettre un panneau pour dire que c'est une zone de rencontre pour que les gens respectent la zone de rencontre.

On en a tout à fait conscience et ce n'est pas que dans la rue des Martyrs, c'est dans d'autres endroits à Paris. Il faut travailler sur cela, peut-être sur une modification d'un certain nombre de choses autour de la rue avec en plus la suppression du bus, etc. Il va y avoir pas mal de choses qui vont bouger dans cette rue. Elle se dit tout à fait favorable pour cette zone de Paris Respire mais elle est assez étonnée par la démarche de cette délibération qui ne va pas débloquer la situation, qui ne va pas résoudre le problème, parce que de toute façon, tant qu'il n'y a pas un arrêté de la Maire de Paris, on ne pourra pas le faire. Elle propose de voter un vœu pour demander un arrêté plutôt que de faire ce document.

Madame le Maire estime que Mme Pauline VÉRON est gênée par cette initiative qui est pourtant un exercice de transparence. L'exécutif a tout à fait le droit de faire délibérer et de faire des projets de délibération. Les habitants ont décidé d'un projet mais la Ville de Paris, ainsi que M. Sébastien DULERMO l'a rappelé, a multiplié les interférences politiques pour que ce projet ne se fasse pas et qui ont conduit à allonger les délais.

Le 20 avril ce ne sera pas une suppression de bus mais un remplacement de bus parce que Madame le Maire s'est battue avec Île-de-France Mobilité pour que la ligne 67 qui était supprimée soit compensée par la ligne 40 qui va permettre la desserte du quartier des Martyrs, de la rue Jean-Baptiste Pigalle et de la place Pigalle. Cela se met en place.

Les travaux vont continuer pendant l'été, mais il faut avoir à partir du 20 avril, une rue des Martyrs comme souhaitée. Effectivement le dispositif sera financé par le 9e arrondissement, seul arrondissement à financer un dispositif normalement parisien mais c'est ainsi. L'important est de répondre au vote des personnes, c'était aussi un engagement de campagne en 2014, donc chacun prend ses responsabilités.

M. Jonathan SOREL indique que sur ce projet structurant pour l'arrondissement, il a porté un projet différent sur le réaménagement de la rue des Martyrs et des rues adjacentes. Ce projet se distingue sur deux points principaux. Il aurait souhaité, et il continue de le penser, qu'il faut pousser la logique de la piétonisation plus loin. Il ne soutient pas la logique de zones de rencontre qui est un concept technocratique qui ne veut rien dire. Parce qu'une rencontre avec une voiture à 20 km/h, ce n'est pas agréable non plus. Il pense que les gens ne comprennent pas ce qu'est qu'une zone de rencontre. Donc il se dit contre les zones de rencontre, il est pour la piétonisation.

La deuxième logique consiste à réfléchir à un réaménagement uniquement sur cette rue des Martyrs. Il pense qu'il y a une logique urbaine et d'identité avec les petites rues adjacentes, notamment sur la partie orientale avec les rues Lamartine, Milton et qu'il faut, dans une logique de piétonisation, et c'est valable pour Paris Respire, intégrer ces rues-là, réfléchir à la rue Condorcet et à la rue Rodier. Donc pour lui, tout cela ne va pas assez loin.

Mme Isabelle VUGHT annonce qu'elle ne va pas voter cette délibération. Elle trouve que ce projet, qui a sûrement beaucoup d'avantages, est extrêmement limité géographiquement parce que quand on dit que c'est la rue des Martyrs, ce n'est pas vrai, c'est la rue des Martyrs jusqu'à la rue Clauzel. Après, rien n'a changé, c'est même pire.

Elle a vu passer le bus de remplacement parce qu'il s'exerce en ce moment à faire le trajet rue Clauzel et sauter trois fois sur les ralentisseurs avant d'avoir un mal de chien à tourner à gauche dans la rue des Martyrs parce qu'il y avait un camion de livraison. Il ne faut pas faire trop vite.

Elle pense que la suppression du 67 va être un gros choc, c'est un bus qu'elle prend pour rentrer du travail, parce que les gens vont avoir une réaction difficile. Il faut que les gens s'habituent, il faut aller doucement, c'est une rue de commerces.

Aujourd'hui les livraisons ne se font plus. Les camions de livraison ne se rangent même plus dans les espaces de livraison réservés, ils ne peuvent pas y rentrer, donc ils restent dans la rue. Quand les autres attendent, les motos remontent sur les deux trottoirs de la rue des Martyrs.

Il est compliqué de changer les habitudes des personnes, il ne faut pas aller trop vite et en se disant que tout doit être prêt tel jour à telle heure.

Il faut y aller plus lentement. Elle pense qu'effectivement on aurait pu ne pas le faire par une délibération. Donc, elle ne la votera pas.

Madame le Maire comprend que chacun expose son point de vue mais les aménagements ne sont pas terminés. Ils auraient très bien pu être réalisés l'été dernier lorsque la rue des Martyrs était sens dessus dessous pendant les travaux. Non ! Les travaux ne seront finalement réalisés qu'un an après. Voilà la réalité du quotidien des élus.

Chaque jour, est un rapport de force avec les services, avec la Ville, avec les interférences. Bien sûr que les aménagements de voirie vont être faits pour le bus 40 sur la rue Clauzel et sur la rue des Martyrs. Bien sûr qu'il faut avoir une approche globale des choses. Bien sûr que les livraisons se font à toute heure. On parlait de la mobilité hétéroclite, tout le monde a le droit de faire ce qu'il veut. Les livraisons à n'importe quelle heure, c'est magnifique, sauf que l'on n'est pas une république indépendante, on est dans un bassin de 10 millions de personnes.

À un moment donné, il faut prendre des décisions et les assumer. Bien sûr il y aura des frictions, bien sûr il y aura des incompréhensions et des changements d'habitude sur le 67. Madame le Maire s'est battue pour que ce 67 ne soit pas supprimé, il ne passe pas que dans le 9e, il passe dans le 2e, dans le 1er, il passe dans nombre d'arrondissements. C'est une décision d'Île-de-France Mobilité et de la Mairie de Paris de le supprimer.

Madame le Maire s'est battue pour qu'il y ait une compensation en disant : il y a une topographie particulière dans le 9e, il y a des personnes âgées, il y a des familles qui ne pourront pas monter toute la rue des Martyrs jusqu'à Pigalle. Il y a les touristes. Ce n'est peut-être pas extraordinaire mais on a une compensation avec un trajet qui prend largement en compte les habitants de l'arrondissement, ils pourront monter à Pigalle et aller sur le 18e arrondissement si le cœur leur ont dit. Mais il faut trouver la solution la mieux adaptée possible avec les nombreuses contraintes pour la mise en œuvre de ce projet.

M. Jean-Baptiste de FROMENT n'a pas du tout compris l'intervention de Mme Pauline VÉRON. Les données du problème sont assez claires, sous réserve d'incompréhension. On est dans une situation où on veut faire ce projet, on met de l'argent pour faire ce projet, et Mme Pauline VÉRON explique encore que le problème n'est pas là. Le problème est vraiment une volonté de ne pas faire ce projet du côté de la Ville de Paris et de ne pas prendre cet arrêté.

Il veut souligner le fait que dans l'appel à idées, le second était d'élargir le dispositif Paris Respire. Dans les interventions des habitants, beaucoup parlaient de la rue des Martyrs, c'était un rappel de ce qui avait été voté au budget participatif. Donc, il y a une vraie demande de la population, même si cela crée de l'émotion chez certains. C'est un sujet compliqué et c'est une invitation de plus à le faire.

La délibération 09.2019.030 est adoptée par 10 voix pour et 4 abstentions (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL et Mme Isabelle VUGHT).

DÉLIBÉRATION 09.2019.031 (2019.DAE.6) - BUDGET PARTICIPATIF - SUBVENTIONS (54.000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 3 STRUCTURES DU RÉEMPLOI TEXTILE ET DE LA MODE RESPONSABLE. (BIS BOUTIQUE SOLIDAIRE RUE LAMARTINE).
Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET indique que la présente délibération propose de soutenir le développement de trois projets dans le champ du réemploi textile et de la mode responsable. Deux conventions prévoient l'attribution de subventions d'investissement issues du budget participatif de montants respectifs de 13 000 € et de 32 000 € au titre de l'exercice 2019 pour la cessation Comptoir de la voute et ses filiales à l'ancienne Bis boutique solidaire.

Une convention d'attribution d'une subvention d'investissement issue du budget participatif d'un montant de 9 000 € au titre de l'exercice 2019 pour une entreprise de l'économie sociale et solidaire Hall culture, qui soutient et encourage une nouvelle création responsable faite à Paris en toute transparence.

En 2016, la Mairie du 9e avait accompagné dans sa communication la Bis boutique solidaire qui venait de s'implanter dans le 9e arrondissement au numéro 19 de la rue Lamartine. C'est la raison pour laquelle Mme Sylvie LEYDET invite à voter en faveur de cette délibération.

M. Jonathan SOREL juge cette délibération très enthousiasmante, issue des préoccupations des politiques publiques qui rencontrent les aspirations citoyennes. Le réemploi est une forte demande des habitants. Les gens en ont assez du tout jetable, d'acheter des choses qui se cassent, d'acheter pour jeter, acheter et jeter. On voit émerger de plus en plus des initiatives qui visent à réemployer, réutiliser, donner une deuxième vie à des objets, à des vêtements plutôt que de les mettre à la poubelle. C'est vraiment quelque chose qu'il faut encourager.

Le réemploi dans la hiérarchie des normes est au-dessus du recyclage. Le recyclage c'est un peu l'illusion qu'on récupère tout. Non, ce n'est pas vrai. Quand on recycle, on perd de la matière première. Donc il faut vraiment faire un effort dans les logiques d'économie circulaire sur les dispositifs de réemploi et là, en l'occurrence, sur le textile. L'humanité a fabriqué du textile pour les trente prochaines années.

Si on arrête de faire des tee-shirts demain, qu'on les vend neufs 3 euros, l'humanité, même avec la croissance démographique pourra s'habiller pendant 30 ans. Donc il y a une espèce de bulle, un énorme gaspillage. Il faut changer de logique, encourager le réemploi et c'est vraiment une très bonne nouvelle que la Ville de Paris encourage ces initiatives et que ça fasse écho à une inspiration citoyenne.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAE.6.

DÉLIBÉRATION 09.2019.032 (2019.DAE.67) - ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS EXCEPTIONNELLES AUX KIOSQUIERS DE PRESSE PARISIENS (43.260 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC LES KIOSQUIERS DE PRESSE PARISIENS DONT LES ÉDICULES ONT ÉTÉ RENOUVELÉS.
Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET rappelle que l'on revient maintenant depuis plusieurs conseils sur la même délibération. Il a été décidé de verser une indemnité exceptionnelle sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris aux kiosques qui ont été durement impactés par une interruption d'exploitation.

Pour l'arrondissement, les indemnités sont de 1 754 € pour le kiosque du 17 boulevard de Clichy, 912 € pour le kiosque du 2 boulevard Haussmann et 1 296 € pour le kiosque du 2 rue Lafayette.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera le soutien aux kiosquiers qui ont dû cesser leur activité. La Ville les indemnise au fur et à mesure.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAE.67.

DÉLIBÉRATION 09.2019.033 (2019.DAE.112) - SUBVENTION (12.000 EUROS) ET CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE VIGNON POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2018 (8^{E}/9^{E}).
Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^{e} arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET informe qu'il est proposé de voter une subvention de 12 000 € à l'association des commerçants de la rue Vignon pour la réalisation d'illuminations des fêtes de fin d'année et d'approuver les termes de cette convention. Ces illuminations participent à valoriser et à démontrer le dynamisme du commerce de proximité.

L'exécutif regrette que le montant de la subvention accordée représente moins d'un tiers du budget de l'association, bien en deçà des subventions accordées dans d'autres quartiers. C'est la raison pour laquelle l'exécutif souhaite développer dans cette partie du 9^{e} arrondissement l'organisation de brocantes qui contribueront à faire partie du financement de ces illuminations, en espérant une plus importante contribution de la Ville de Paris l'année prochaine.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAE.112.

DÉLIBÉRATION 09.2019.034 (2019.DASES.38) - SUBVENTIONS (84.000 EUROS) À 7 ASSOCIATIONS ET CONVENTIONS AVEC 3 D'ENTRE ELLES, DANS LE CHAMP DE L'AUTISME. (PRO AID AUTISME RUE DES MARTYRS).
Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9^{e} arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN expose que la présente délibération a pour objet l'attribution d'une subvention de 84 000 € à sept associations et conventions dont trois d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.
L'une d'entre elles réside dans le 9^{e} qui est donc plus particulièrement concerné. Il s'agit de l'association Pro Aid Autisme dont la mission se décline en quatre activités principales : d'une part, l'information et la sensibilisation, la formation à la méthode qui consiste à individualiser l'accompagnement en diversifiant les activités des lieux d'accueil, la création de services adaptés et enfin la participation au débat concernant l'avenir des personnes autistes.

Pour développer toujours plus son activité, Pro Aid Autisme sollicite une aide de 8 000 € pour laquelle Mme Adeline GUILLEMAIN invite à voter.

Madame le Maire rappelle que les élus du 9e sont très mobilisés auprès des familles dont les enfants sont porteurs de ce handicap. Comme évoqué en début de ce conseil, l'ouverture de la classe maternelle au 22 rue Chauchat est vraiment une grande satisfaction. Elle signale également un partenariat avec une autre association qui travaille sur l'autisme IKIGAÏ, qui va proposer des formations aux animateurs de la Ville de Paris, donc, pour les écoles du 9e en lien avec la CASPE du 9e pour apporter aide, conseil, pour pouvoir prendre en charge les enfants porteurs de ce handicap.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASES.38.

DÉLIBÉRATION 09.2019.035 (2019.DJS.59) - SUBVENTIONS (70.000 EUROS) ET AVENANTS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC DEUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (9E). (BOXING ATHLETIC CLUB PARIS 9 ET CLUB D'ESCRIME DE LA TOUR D'AUVERGNE).
Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN explique que ce projet de délibération concerne deux subventions. D'une part le Club d'Escrime de la Tour d'Auvergne qui compte 557 licenciés. Le Président, M. Nicolas PIOFRET a remplacé M. Grégory VAJDA. C'est un club très ancien de l'arrondissement, qui a un beau palmarès dans toutes les catégories et qui s'est illustré récemment chez les vétérans avec le titre de vice-champion du monde de fleuret pour Laurent BEL. Ce club intervient également dans les écoles et propose des cotisations réduites pour les familles les plus modestes.

Le deuxième club 'est le Boxing Athletic Club de José CHACON, qui compte 311 licenciés. Il y a un gros club de boxe anglaise qui compte parmi ses anciens boxeurs Souleymane CISSOKHO, médaillé olympique de bronze dans les catégories des moins de 69 kg aux JO de Rio en 2016.

Ce club fait beaucoup pour les jeunes du quartier et pratique des tarifs très favorables pour aider et pour rapprocher certains jeunes du sport. Ces deux clubs participent à la vie locale de l'arrondissement, au printemps du sport, à la nuit du sport en faveur du téléthon, au dynamisme de l'arrondissement. On peut cette fois se féliciter que les subventions soient maintenues à leur niveau, 10 000 € pour le BAC 9 et 70 000 € pour le Club d'Escrime.

Mme Adeline GUILLEMAIN propose de voter favorablement pour ces deux subventions.

Mme Pauline VÉRON informe que son Groupe votera les subventions de soutien à ces deux magnifiques clubs du 9e arrondissement, qui ont un rayonnement parisien de par leur qualité.

Elle est allée voir le Boxing Club et a été impressionnée par le nombre de femmes qui pratiquent la boxe, de voir à quel point ce sport se développe chez les femmes.

Il y avait les pratiques de boxe très intense, qui font le plein au-delà du 9e. Ce sont deux très beaux clubs qui participent à la vie du quartier à travers les différents dispositifs et animations mis en place.

Madame le Maire confirme leur rayonnement parisien et au-delà, national et international, puisque l'on compte parmi les animateurs de la Ville de Paris dans l'école du 21 Milton, un REV, un chef animateur champion d'Europe de boxe qui est issu de la BAC 9 avec José CHACON, d'où peut-être un rayonnement international dans quelques mois.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DJS.59.

DÉLIBÉRATION 09.2019.036 (2019.DDCT.19) - SUBVENTIONS (41.350 EUROS) DANS LE CADRE DE CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC TROIS ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE 9E ARRONDISSEMENT DE PARIS. (MOSAÏQUES 9, PHONOMUSEUM ET TOUT AUTRE CHOSE).
Rapporteure : Mme Isabelle VUGHT, Adjointe à la Maire du 9e arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT indique qu'il s'agit de trois associations très connues de tout le monde : Phonomuseum, sur le boulevard Rochechouart, qui est subventionné à hauteur de 3 500 € et qui doit continuer à s'ouvrir de plus en plus. Le Phonomuseum est devenu forum des seniors à la Mairie ce qui amplifie sa notoriété.

Donc, 3 500 € pour cette association, 9 350 € pour Mosaïques 9 qu'on ne présente plus, qui est présent partout, à toutes les initiatives prises localement dans le quartier et à la Mairie. Puis une belle subvention de 28 500 € à Tout Autre Chose qui s'est maintenant bien réinstallée dans ses nouveaux locaux de la rue Milton. S'agissant des associations, Mme Isabelle VUGHT signale un couscous solidaire organisé à Tout Autre Chose avec Mosaïques 9 le samedi 23 mai.

Mme Pauline VÉRON ajoute que ce sont des associations bien connues du 9e qui sont soutenues de façon unanime. Elle a souhaité dans cette délibération au titre de la vie associative, donc de sa délégation, grâce aux subventions versées, mettre en place un nouveau dispositif qui va se développer de plus en plus pour les associations à Paris. Parmi les associations subventionnées à différents titres par différentes directions de la Ville, il y avait plusieurs délibérations au fil de l'eau pour une même association en fonction des directions.

Maintenant, sur un certain nombre d'associations subventionnées, compte tenu des différentes actions qu'elles mènent à différents titres, il n'y aura qu'une seule délibération avec une direction chef de file qui coordonne l'action des autres directions pour que chaque association ait par le vote d'une délibération, l'ensemble des subventions que la Ville de Paris va lui verser au titre de ses différentes actions pour l'année à venir et également que ce soit dans le cadre de conventions pluriannuelles pour ce type d'association dont on sait qu'on va les soutenir sur la durée, qu'on puisse conclure avec elle des conventions de 3 ans, pour s'engager sur 3 ans, pour sécuriser leur financement.

Donc pour Mosaïques 9 et Tout Autre chose, il y a les montants de trois directions différentes mais dans une seule délibération. On gagne de plus en plus en visibilité vis-à-vis des associations en procédant ainsi.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DDCT.19.

VŒU 09.2019.037 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9E, RELATIF À LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES.

M. Sébastien DULERMO rappelle que le SYCTOM est le syndicat en charge du traitement des déchets ménagers qui gère les usines d'incinération et le tri des déchets recyclables. Ses usines ont été adaptées pour permettre d'augmenter le type de déchets qui peuvent être recyclés. Il s'agit à présent, pour tous les emballages plastiques et métalliques, et notamment les plastiques souples, de pouvoir être recyclés sur la plupart de ces centres de tri, et notamment les centres de tri rattachés pour la Ville de Paris.

La Ville de Paris met en place cette extension au 1er janvier 2019, et depuis, il ne s'est pas passé grand-chose à part de la communication, et encore très peu de communication. Même les autocollants à placer sur les conteneurs dans les immeubles n'ont pas été remplacés et ne le sont toujours pas, ce qui était pourtant la première des choses si on voulait que les Parisiens puissent effectuer le tri d'une nouvelle façon. Si on ne les informe pas de ce qu'ils peuvent à nouveau mettre dans leur poubelle, ils ne risquent pas de changer leurs habitudes.

Avant même cette extension, les élus, avec Madame le Maire, avaient demandé un troisième jour de collecte pour les déchets recyclables, parce qu'on s'était aperçu que dans la majorité des immeubles, et notamment les petits immeubles, il n'y avait pas assez de place pour mettre des bacs jaunes en nombre. Donc, le premier ou le deuxième jour, après la collecte des multi-matériaux, le bac jaune était déjà plein.

On avait demandé à ce qu'il y ait un troisième jour de collecte, et pour encourager le tri sélectif on avait demandé une diminution de la collecte des ordures ménagères qui sont sept jours sur sept aujourd'hui, plutôt que passer de sept jours à six jours pour les bacs verts et passer de deux jours à trois jours pour les bacs jaunes collectés aujourd'hui, soit le lundi et le jeudi, soit le mardi et le vendredi, soit le mercredi et samedi selon le secteur de l'arrondissement.

Petite parenthèse, il est aussi demandé depuis 2014 que lors des mouvements sociaux, les bacs jaunes soient collectés en priorité plutôt que collecter les ordures ménagères en priorité, afin que le lendemain, s'il reste des bacs, comme aujourd'hui par exemple suite aux manifestations, les bacs jaunes ne partent pas dans les bennes d'ordures ménagères et ne soient pas incinérés comme les autres déchets. Afin que ces bacs jaunes ne soient pas souillés en restant sur l'espace public, il est demandé que les collectes des multi-matériaux soient mises en priorité lors des mouvements de grève qui ne durent pas longtemps, un ou deux jours, afin que les bacs jaunes ne partent pas à l'incinération.

Aujourd'hui, les élus réitèrent la demande d'avoir un jour de collecte supplémentaire. Dans le 3e arrondissement où l'extension a été testée depuis 2011 et 2012, le poids des multi-matériaux a augmenté de 1,6 kg par an et par habitant. Ce qui montre bien que les bacs jaunes ont pris beaucoup plus d'importance que les bacs verts. Aujourd'hui, il y aurait vraiment un transfert à faire entre le bac vert et le bac jaune, sans avoir beaucoup plus de place dans les immeubles, donc un troisième jour de collecte va dans ce sens.

On peut rester optimistes sur le sujet, même si on déplore que derrière les belles paroles annoncées par la mairie centrale sur la diminution de déchets, finalement les actes restent très pauvres. Mais M. Sébastien DULERMO invite quand même à adopter ce vœu.

Madame le Maire le remercie d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour du Conseil. Il faut que les choses avancent, il faut être exemplaire en la matière. Ce qui n'est pas le cas encore aujourd'hui.

Mme Pauline VÉRON, sur la nouvelle communication de l'actualisation de tri sur les bacs jaunes, a compris que c'est en cours mais comme il faut mettre de nouveaux sticks sur toutes les poubelles jaunes de Paris, il faut bien commencer par un arrondissement. Cela arrive au fur et à mesure. Donc elle ne croit pas que ce soit la peine de faire un vœu pour dire que quelque chose qui est déjà en cours se met en place.

Quant à l'expérimentation sur un troisième jour de collecte multi-matériaux, pourquoi pas ? Est-ce que les éléments évoqués dans le vœu sont suffisants aujourd'hui pour estimer que l'augmentation du nombre de choses que l'on peut trier va n'avoir un impact que sur les bacs jaunes, sachant qu'on va mettre dans les rues des Trilib' qui ont été expérimentés dans pas mal d'arrondissements. Elle croit que pour un certain nombre d'immeubles dans lesquels on ne peut pas mettre dans la cour beaucoup de bacs, il est nécessaire de proposer d'autres endroits pour faire le tri.

Par exemple pour le verre, il n'y a pas toujours la place de mettre un bac dans la cour pour le verre, c'est pour ça qu'on maintient les colonnes à verre dans l'espace public. Mme Pauline VERON s'abstient sur ce vœu parce qu'elle n'a pas suffisamment d'éléments pour savoir si la réponse adéquate à ce nouveau système est forcément un troisième jour de collecte multi-matériaux. Le débat aura lieu au Conseil de Paris, peut-être que son point de vue évoluera. Elle pense que la Mairie de Paris attend quelques mois de mise en place de cette nouvelle consigne de tri pour voir ce qui se passe exactement et ce qu'il faut faire. C'est un petit peu tôt, on aura le débat au Conseil de Paris.

Mme Adeline GUILLEMAIN considère que la situation commence déjà à être critique, les gardiens d'immeubles en témoignent. Les bacs verts sont maintenant vides et les bacs jaunes débordent bien avant le mardi et le vendredi, parce que, fatalement, si on ne met dans les bacs verts que de l'organique et qu'on respecte bien le tri, les poubelles jaunes débordent. C'est une question que se posent les personnes vertueuses qui font bien le tri et que maintenant commencent à se poser les gardiens d'immeubles et les personnes qui sortent les poubelles.

Par exemple chez elle, sa gardienne ne sort plus la poubelle verte tous les jours, ça ne sert plus à rien puisqu'elle n'est pas pleine tout le temps. Ce n'est pas logique de solliciter les personnes pour faire le tri et ne pas suivre dans le ramassage des ordures, ce n'est pas logique.

Madame le Maire la remercie pour ce point de vue pragmatique et lucide de la situation. Ce sujet est abordé depuis 2014, cela fait longtemps qu'on attend.

M. Sébastien DULERMO confirme que cela fait plusieurs fois qu'on aborde ce sujet, et contrairement à Mme Pauline VÉRON, il pense qu'il est déjà trop tard. C'est bien avant qu'il fallait anticiper l'extension du tri et mettre en place la troisième collecte pour dire aux Parisiens : « voilà ce que nous mettons en place et voilà ce que l'on vous demande en échange, c'est d'essayer de trier mieux, de trier plus ».

Aujourd'hui, on leur dit : « on met en place cette extension de tri mais on ne met pas les moyens à votre disposition. Donc vous allez avoir des conteneurs jaunes qui débordent, vous allez avoir des cartons en vrac sur l'espace public pour lesquels on va parfois, en plus, mettre des amendes ». Ce ne sont pas de bonnes conditions pour arriver à faire ces extensions de tri. Il est dommage de ne pas accompagner vraiment le Parisien. Sur les autocollants aussi il est déjà trop tard. On aurait pu mettre un autocollant mais on n'a pas eu de documents en mairie pour dire que l'extension du tri a lieu depuis le 1er janvier 2019.

Cela a figuré dans le magazine mais il est quand même assez déplorable d'avoir la force de la Ville de Paris et de ne pas être capable d'assurer cette transition, c'est déplorable pour une ville qui se dit vouloir être la ville zéro déchet dans quelques années.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :

Vu le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté au Conseil de Paris de novembre 2017 ;

Vu le Plan de relance du tri 2015/2017 mis en place par Citeo ;

Considérant qu'à Paris, la collecte des ordures ménagères est quotidienne et la collecte des multimatériaux est bi-hebdomadaire ;

Considérant que la Mairie du 9e arrondissement avait proposé d'expérimenter une collecte supplémentaire des multimatériaux, compensée par la suppression d'un jour de collecte des ordures ménagères, afin d'inciter les habitants à recycler davantage ;

Considérant qu'au 1er janvier 2019, les consignes de collecte des multimatériaux ont été étendues à l'ensemble des emballages, ce qui constitue un potentiel de recyclage supplémentaire en poids et en place. Dans le 3e arrondissement, où l'extension des consignes a été expérimentée, le poids des multimatériaux a augmenté de 1,6 kg/an/hab ;

Considérant les enjeux environnementaux (détournement de l'incinération vers le recyclage) et financiers (économies de traitement et augmentation des recettes) ;

Considérant que la signalétique sur les bacs « jaunes » n'a toujours pas été actualisée ;

Considérant que sur le territoire Parisien, le taux de recyclage n'est que de 14 % ;

Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- ***demande l'actualisation des consignes de tri sur les bacs « jaunes » dans des délais très courts ;***

- ***autorise la Mairie du 9e arrondissement à expérimenter un troisième jour de collecte des multimatériaux.***

Madame le Maire remercie toutes et tous pour leur attention et annonce le prochain conseil le 27 mai.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Conseiller de Paris

Jean-Baptiste de FROMENT